

Document d'études

direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DARES

Numéro 162

Juillet 2011

Programme national de réforme de la France 2011-2014 :

annexe statistique relative à l'emploi

Coordination

Nicolas LÉRU
(Dares)



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

Sommaire

Résumé	5
Introduction	7
Avertissements	9
Accroître la participation au marché du travail	11
- Taux d'emploi (17.M1)	
- Taux de chômage (17.M3)	
- Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale (17.M3)	
- Ratio de chômage des jeunes (18.M1)	
- Taux d'activité (17.M4)	
- Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'UE et de ceux des pays tiers (19.M5)	
- Age moyen de sortie du marché du travail (18.M4)	
- Taux d'emploi et taux d'emploi "sous-jacent" des 55-64 ans (17.M1)	
Exploiter les politiques de création d'emploi.....	17
- Croissance de l'emploi total (17.M2)	
Améliorer le fonctionnement du marché du travail, combattre la segmentation	19
- Transitions entre les différentes situations sur le marché du travail (21.M1)	
- Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié (21.M2)	
- Dispersion des taux d'emploi et des taux de chômage régionaux (17.M6)	
- Accidents du travail et maladies professionnelles (21.M3)	
Des politiques d'activation du marché du travail	25
- Taux de chômage de longue durée (19.M1)	
- Taux d'activation des chômeurs de longue durée (19.M4)	
- Prévention et participation aux mesures (nouveau départ) des jeunes et des adultes (19.M3)	
Accroître l'attractivité du travail et de l'activité.....	29
- Nombre de salariés ou de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi (PPE) (19.15)	
- Allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) bénéficiaires de l'intéressement (19.16)	
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) (19.16)	
- Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en activité réduite et en intéressement (19.16)	
Assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	33
- Écart de taux d'emploi entre hommes et femmes (18.A1)	
- Écart de rémunération entre hommes et femmes (18.M2)	
Concilier la vie familiale et la vie professionnelle.....	35
- Structures d'accueil des jeunes enfants (18.M3)	
Accroître l'offre de compétences, la productivité et la formation tout au long de la vie. 37	
- Taux d'accès à la formation professionnelle des salariés par niveau de qualification (23.M4)	
- Croissance de la productivité du travail, par tête et horaire (17.M5)	
Mécanisme de fixation des salaires et évolution du coût du travail.....	39
- Évolution des taux de cotisations sociales (22.1)	
- Taux de taxation par tranche de revenus (22.4)	
Améliorer le système d'éducation et de formation.....	43
- Niveaux de formation initiale des jeunes des 20-24 ans (23.M2)	
- Jeunes sortis du système scolaire avec un faible niveau (23.M3)	
- Dépenses publiques d'éducation (23.M1)	

L'annexe statistique relative à l'emploi du Programme national de réforme de la France 2011-2014 a été coordonnée par la Dares avec les contributions de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), la Direction générale du Trésor, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), l'Insee et Pôle emploi.

Résumé

Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », les programmes nationaux de réforme (PNR) rédigés par les États membres de l'Union européenne exposent les réformes structurelles qu'ils souhaitent mettre en œuvre afin de répondre aux orientations politiques fixées par les chefs d'États et de gouvernement en vue d'atteindre les grands objectifs de cette nouvelle stratégie.

En ce qui concerne l'emploi, l'objectif communautaire consiste à atteindre un taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans de 75 % d'ici à 2020. En outre, quatre des dix nouvelles lignes directrices intégrées adoptées dans le cadre de cette stratégie sont relatives aux politiques de l'emploi, d'éducation et de lutte contre la pauvreté.

Comme ce fut le cas dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, le PNR du gouvernement français a été accompagné d'une annexe statistique relative à l'emploi dont la réalisation a été coordonnée par la Dares. Ce document d'études présente cette annexe statistique.

Mots clés : stratégie Europe 2020, programme national de réforme, ligne directrice, comité de l'emploi

Introduction

Adoptée lors du Conseil européen de juin 2010, la Stratégie Europe 2020¹ se situe dans le prolongement de la Stratégie de Lisbonne (2000-2010). Elle vise ainsi à créer les conditions d'une croissance intelligente par le développement une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, durable car fondée sur une économie plus verte, plus efficace dans la gestion des ressources et plus compétitive et inclusive en visant à renforcer l'emploi, la cohésion sociale et territoriale.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, et afin de guider l'action des États membres et de l'Union européenne, cinq grands objectifs à atteindre d'ici 2020 ont été définis par le Conseil européen. Ils portent sur l'emploi, la recherche et développement, l'environnement, l'éducation et la pauvreté/exclusion. Plus précisément, ces cinq grands objectifs sont : (1) relever à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans ; (2) investir 3 % du produit intérieur brut (PIB) dans la recherche et le développement ; (3) réduire de 20 % les émissions de carbone (et de 30 % si les conditions le permettent), accroître de 20 % la part des énergies renouvelables et accroître de 20 % l'efficacité énergétique ; (4) réduire le taux d'abandon scolaire à moins de 10 % et augmenter jusqu'à 40 % le taux de diplômés de l'enseignement supérieur ; (5) réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

À la lumière de ces grands objectifs, les États membres ont défini leurs objectifs nationaux en tenant compte des positions de départ et des situations qui sont les leurs. S'agissant de l'emploi, la France s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 75 % d'ici à 2020 et a choisi de le compléter par un sous-objectif de 70 % pour le taux d'emploi des femmes âgées du même âge.

La Stratégie Europe 2020 repose également sur dix nouvelles lignes directrices intégrées, qui remplacent les vingt-quatre lignes directrices précédentes de la Stratégie de Lisbonne, et qui traitent de manière cohérente des questions liées à l'emploi et des grandes questions de politiques économiques. Parmi ces dix nouvelles lignes directrices intégrées, quatre sont relatives aux politiques de l'emploi, d'éducation et de lutte contre la pauvreté :

- Ligne directrice n°7 : accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi
- Ligne directrice n°8 : développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Ligne directrice n°9 : améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation et les rendre plus performants à tous les niveaux, et augmenter la participation à l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent
- Ligne directrice 10 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

Conformes au pacte de stabilité et de croissance, ces lignes directrices intégrées donnent aux États membres des orientations précises concernant l'élaboration de leurs politiques nationales. Elles devraient rester stables jusqu'en 2014 afin que l'accent puisse être placé sur leur application et serviront de base aux recommandations spécifiques adressées par le Conseil aux États membres.

Les programmes nationaux de réforme, rédigés par les États membres, exposent de manière détaillée les actions entreprises pour la mise en œuvre des lignes directrices intégrées et la concrétisation des grands objectifs arrêtés dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Au cours du semestre européen (soit de janvier à juin), la partie relative à l'emploi des programmes nationaux de réforme fait l'objet d'un examen multilatéral par la Commission européenne et les membres du Comité de l'emploi. Cet examen aboutit à un avis du Comité de l'emploi au Conseil des ministres du travail (EPSCO) qui

¹ Pour plus d'informations sur la Stratégie Europe 2020, consulter le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm).

présente les domaines où doivent porter prioritairement les réformes ainsi que les progrès à accomplir au regard des objectifs à atteindre en termes de taux nationaux d'emploi.

Comme ce fut le cas dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, le Programme national de réforme² du gouvernement français a été accompagné en avril 2011 d'une annexe statistique relative à l'emploi dont la réalisation a été coordonnée par la Dares, avec la collaboration de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), la Direction générale du Trésor, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), l'Insee et Pôle emploi. Afin de faciliter l'utilisation des statistiques présentées dans ce document dans le cadre de la surveillance multilatérale, la nomenclature et la présentation retenues pour ces indicateurs s'inspire du cadre commun d'évaluation (Joint Assessment Framework)³ développé par le Comité de l'emploi pour suivre les lignes directrices 7 à 9.

La sélection des 30 indicateurs présentés dans ce document se fonde sur celle retenue par le groupe « Indicateurs » du Comité de l'emploi pour l'élaboration du cadre commun d'évaluation. Elle est complétée par les indicateurs, pertinents au niveau national, qui contribuent à suivre la mise en œuvre des priorités françaises. Il convient toutefois de préciser que les données contenues dans ce document sont exclusivement issues de sources statistiques nationales. De fait, elles peuvent reposer sur des définitions ou des conventions qui diffèrent de celles habituellement mobilisées au plan européen, conduisant alors à des divergences avec les données harmonisées publiées par l'institut européen de statistiques, Eurostat. Les divergences entre les données présentées dans ce document et celles habituellement publiées au plan européen ou national sont mentionnées en préalable sous forme d'avertissements.

² Le Programme national de réforme de la France 2011-2014 est disponible sur le site du Secrétariat général des affaires européennes (<http://www.sgae.gouv.fr>).

³ Pour plus d'informations sur le cadre commun d'évaluation, consulter le rapport conjoint du Comité de l'emploi et du Comité de protection sociale « Foundations and structures for a Joint Assessment Framework (JAF), including an Employment Performance Monitor (EPM) to monitor the Employment Guidelines under Europe 2020 », disponible sur le site de la Commission européenne (<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=6440&langId=en>).

Avertissements

Accroître la participation au marché du travail

Le concept d'âge utilisé est celui d'âge atteint au cours de la semaine de référence de l'enquête Emploi (appelé âge atteint à la date de l'enquête ou âge exact). Ce concept, utilisé par Eurostat, diffère de celui d'âge atteint au 31 décembre que l'Insee utilisait jusqu'en mai 2011. Cette différence dans les concepts entraîne des estimations différentes pour les indicateurs statistiques par tranches d'âge. Depuis juin 2011, l'Insee diffuse les données issues de l'enquête Emploi en âge exact.

Le ratio de chômage des jeunes (18.M1) est calculé sur la population âgée de 18 à 24 ans. Eurostat calcule ce ratio sur la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans.

L'âge moyen de sortie du marché (18.M4) est calculé à partir de la situation déclarée par les individus âgés de 50 ans et plus à la date de l'enquête et celle 11 mois auparavant. Contrairement à la méthode de calcul retenue par Eurostat, cet indicateur n'est donc pas fondé sur un modèle probabiliste.

Exploiter les politiques de création d'emploi

La croissance de l'emploi (17.M2) est estimée à partir des estimations d'emploi et non du système des comptes nationaux (cf. indicateur 17.M5 pour une présentation de la croissance de l'emploi à partir des comptes nationaux annuels).

Améliorer le fonctionnement du marché du travail, combattre la segmentation

Les transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail (21.M1) sont observées à partir de l'enquête Emploi et non à partir du dispositif de Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV), qui est la version française de l'Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC).

Les données d'accidents du travail et de maladies professionnelles (21.M3) sont calculées à partir des données administratives de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et non à partir de l'enquête European Statistics on Accidents in Work (ESAW).

Assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'écart de rémunération entre hommes et femmes (18.M2) est calculé à partir de l'enquête Emploi et non à partir des déclarations annuelles des données sociales (DADS), source principalement mobilisée par l'Insee pour analyser les salaires, ou de l'Enquête sur la Structure des Salaires (Structure of Earnings Survey).

Concilier la vie familiale et la vie professionnelle

Les données sur les structures d'accueil des jeunes enfants (18.M3) sont observées à partir de sources nationales et non à partir du dispositif SRCV.

Accroître l'offre de compétences, la productivité et la formation tout au long de la vie

Le taux de participation à une formation (23.M4) présenté dans le document est calculé sur la base du calendrier du trimestre précédant l'enquête. Pour Eurostat, la période de référence est constituée des quatre semaines précédant l'enquête.

Améliorer le système d'éducation et de formation

Les données sur les jeunes interrompant leurs études initiales à un faible niveau de formation (23.M3) sont calculées à partir de sources nationales de statistiques scolaires. Eurostat calcule cet indicateur à partir des enquêtes Force de travail (enquête Emploi).

Accroître la participation au marché du travail

- Taux d'emploi (17.M1)

en pourcentage

	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	69,7	76,1	63,6	51,6	55,2	48,0	80,4	87,7	73,4	37,0	40,9	33,3
2004	69,6	75,8	63,6	51,0	55,3	46,9	80,5	87,6	73,7	37,7	41,5	34,1
2005	69,4	75,3	63,7	50,2	54,0	46,5	80,7	87,6	74,0	38,4	41,3	35,6
2006	69,4	75,0	63,9	49,5	53,9	45,1	81,2	87,9	74,7	38,1	40,5	35,8
2007	69,9	75,0	64,9	50,9	54,1	47,8	82,0	88,3	76,0	38,2	40,5	36,0
2008	70,4	75,5	65,5	51,5	54,5	48,5	83,1	89,1	77,2	38,2	40,6	35,9
2009	69,5	74,2	65,0	50,4	52,6	48,3	82,0	87,6	76,6	38,8	41,3	36,5
2010	69,2	73,8	64,9	49,4	52,6	46,2	81,8	87,1	76,7	39,6	42,0	37,4

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires

Après une période de relative stabilité de 2003 à 2006, le taux d'emploi des 20-64 ans a progressé de 2006 à 2008, atteignant 70,4 %. Avec la forte dégradation de la situation économique, le taux d'emploi des 20-64 ans a ensuite reculé puis s'est stabilisé au cours de l'année 2010. 69,2 % des personnes âgées de 20 à 64 ans sont en emploi en moyenne sur l'ensemble de l'année 2010, soit 1,2 point de moins qu'en 2008 et le plus bas niveau depuis 2003. En raison de la poursuite de la progression tendancielle de l'activité féminine et de la plus forte sensibilité de l'emploi masculin à la conjoncture économique, le taux d'emploi des hommes (73,8 % en 2010, soit 1,7 point de moins qu'en 2008) a plus fortement reculé que celui des femmes (64,9 % en 2010, soit -0,6 point de moins qu'en 2008).

En 2010, près d'un jeune sur deux est en emploi entre 20 et 24 ans. De 2003 à 2010, l'évolution du taux d'emploi des 20-24 ans a connu les mêmes fluctuations que celui de l'ensemble de la population an âge de travailler.

Concernant les seniors, l'évolution du taux d'emploi ces dernières années masque des effets de structure démographique : à partir de 2001, les premières générations nombreuses de l'après guerre entrent dans la classe d'âge des 55-64 ans. Or, entre 55 et 64 ans, le taux d'emploi diminue fortement avec l'avancement en âge. De 2001 à 2005, l'arrivée progressive de ces premières générations de l'après-guerre tend à faire augmenter le taux d'emploi des 55-64 ans, alors qu'ensuite, ces premières générations vieillissant, l'effet de structure démographique joue à la baisse sur le taux d'emploi sans que cela ne reflète un changement de comportement. Corrigé de cet effet, le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans est stable de 2003 à 2006 puis augmente ensuite, tandis que celui des femmes de la même tranche d'âge est en augmentation continue depuis 2003 (voir page 11 les taux d'emploi dits « sous-jacents »).

- Taux de chômage (17.M3)

en pourcentage

	15 -64 ans			18 -24 ans			25 -54 ans			55-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	8,5	7,7	9,5	18,4	18,0	18,9	7,6	6,6	8,8	5,0	5,0	5,1
2004	8,9	8,0	9,9	19,9	19,3	20,5	7,8	6,8	8,9	5,6	5,3	6,0
2005	8,9	8,0	9,9	20,4	19,7	21,2	7,8	6,8	8,9	5,3	5,4	5,2
2006	8,8	8,1	9,7	21,5	20,5	22,7	7,6	6,7	8,5	5,7	5,9	5,6
2007	8,0	7,5	8,6	18,9	18,5	19,4	6,9	6,3	7,7	5,1	5,3	4,8
2008	7,4	6,9	7,9	18,5	18,8	18,2	6,3	5,6	7,1	4,6	4,8	4,4
2009	9,1	8,9	9,4	23,0	23,9	21,9	7,7	7,2	8,2	6,2	6,4	6,0
2010	9,3	9,0	9,7	22,5	22,1	23,0	8,0	7,5	8,5	6,6	6,9	6,4

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires.

En 2010, 9,3 % des actifs de France métropolitaine âgés de 15 à 64 ans sont au chômage. Après une légère augmentation de 2003 à 2004, le taux de chômage annuel moyen s'est stabilisé en 2005 et 2006, pour baisser rapidement l'année suivante (-0,8 point), puis de nouveau de 2007 à 2008 (-0,6 point), malgré la forte dégradation du marché du travail qui s'est traduit par une augmentation importante du taux de chômage au cours du second semestre 2008. Entre 2008 et 2009, le taux de chômage a fortement augmenté (+1,7 point), puis de manière moins marquée entre 2009 et 2010 (+0,2 point), le taux de chômage ayant baissé au cours de l'année 2010.

Entre 2008 et 2010, la hausse du chômage a concerné toutes les tranches d'âge. Cependant, son ampleur a été plus importante depuis le début de la crise pour les jeunes de 18 à 24 ans (+4,0 points entre 2008 et 2010). Le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé que celui des autres tranches d'âge : 22,5 % des actifs de 18 à 24 ans sont au chômage en 2010. Le taux de chômage des jeunes est aussi plus réactif à la conjoncture économique : ainsi, de 2006 à 2007, il baisse de 2,6 points pour les 18-24 ans, contre seulement 0,7 point pour les 25-54 ans. Le taux de chômage des 55-64 ans (6,6 % en 2010) est plus faible que celui des actifs moins âgés et a augmenté de 2 points de 2008 à 2010.

La baisse du taux de chômage entre 2003 et 2008 a été plus accentuée pour les femmes que pour les hommes (respectivement -1,6 point contre -0,8 point) réduisant l'écart de taux de chômage entre les hommes et les femmes. La crise ayant touché en premier lieu l'emploi masculin, avec en particulier le fort repli de l'intérim tout au long de l'année 2008, l'augmentation du taux de chômage de 2008 à 2009 a été plus marquée pour les hommes (+2 points) que pour les femmes (+1,5 point). En 2010, le taux de chômage des femmes reste supérieur de 0,7 point à celui des hommes.

- **Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale (17.M3)**

en pourcentage

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Peu diplômés	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	33,6	36,9	38,5	40,8	37,2	38,0	49,1	43,9
	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	21,8	23,8	25,8	25,6	24,7	23,4	26,5	31,1
	Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale	9,7	9,9	10,3	10,3	9,5	9,0	10,9	12,0
Secondaire	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	15,0	17,4	18,1	18,1	17,6	16,7	23,1	22,2
	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	10,2	10,6	10,8	10,6	10,1	9,9	11,9	11,7
	Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale	6,1	6,1	6,0	6,0	5,1	4,9	6,3	6,4
Supérieur	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	10,2	10,4	9,7	10,2	9,0	6,3	9,6	10,4
	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	5,4	5,8	6,0	5,1	4,9	3,7	4,8	4,9
	Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale	4,4	4,7	4,4	4,4	4,1	3,8	4,3	4,1
Ensemble	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	15,4	16,7	16,8	17,6	16,2	14,4	20,2	19,9
	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	9,6	10,3	10,8	10,1	9,8	8,9	10,5	11,0
	Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale	7,0	7,1	7,0	7,0	6,2	5,8	7,0	7,3

Concepts : chômage au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur, 3 et 4 : secondaire (bac et cap/bep), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, cep, aucun diplôme)

Champ : Population des ménages de France métropolitaine, actifs sortis de formation initiale. Les personnes n'ayant pas suivi d'études initiales ne sont pas prises en compte.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires.

En 2010, le taux de chômage des jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiales est de 19,9 %. Il varie fortement en fonction du niveau de diplôme : le taux de chômage des peu diplômés (brevet, CEP et sans diplôme) est de 43,9 %, alors que celui des diplômés de l'enseignement supérieur est de 10,4 %. De 2008 à 2010, quels que soient le niveau de diplôme et l'ancienneté sur le marché du travail, le taux de chômage a augmenté.

- **Ratio de chômage des jeunes (18.M1)**

en pourcentage de la population totale des 18-24 ans

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	9,7	10,2	9,1
2004	10,4	11,0	9,8
2005	10,6	11,1	10,0
2006	11,1	11,6	10,6
2007	9,8	10,4	9,3
2008	9,7	10,7	8,7
2009	12,3	13,7	10,9
2010	11,9	12,6	11,2

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires

Alors que le taux de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population active) des jeunes de 18 à 24 ans est de 22,5 % en 2010, la part de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population totale de la tranche d'âge considérée) des jeunes de 18 à 24 ans n'est que de 11,9 % la même année, car environ la moitié des jeunes de ces âges poursuit des études sans travailler.

- Taux d'activité (17.M4)

en pourcentage

	15 -64 ans			18 -24 ans			25 -54 ans			55-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	70,0	75,7	64,4	52,4	56,8	48,0	87,1	93,9	80,4	38,9	43,0	35,1
2004	70,0	75,6	64,6	52,3	57,1	47,6	87,3	94,0	80,9	40,0	43,9	36,3
2005	70,0	75,3	64,8	51,8	56,5	47,3	87,5	94,0	81,3	40,5	43,7	37,6
2006	69,9	75,0	64,9	51,6	56,7	46,7	87,8	94,2	81,7	40,4	43,0	37,9
2007	69,9	74,8	65,3	51,9	56,1	47,7	88,2	94,2	82,4	40,2	42,7	37,8
2008	70,1	74,8	65,6	52,2	56,6	47,8	88,7	94,5	83,1	40,0	42,6	37,6
2009	70,6	75,1	66,2	53,6	57,3	49,9	88,8	94,4	83,5	41,4	44,2	38,8
2010	70,6	75,0	66,3	52,9	57,2	48,7	88,9	94,2	83,8	42,4	45,1	39,9

Concepts : activité au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires.

En 2010, 70,6 % des personnes âgées entre 15 et 64 ans sont actives (i.e. en emploi ou au chômage). Pour les hommes, ce taux est de 75,0 % en 2010, comme c'est le cas depuis 2006. Pour les femmes du même âge, le taux d'activité est proche de 66 %, en progression constante depuis de nombreuses années. De 2003 à 2010, le taux d'activité des jeunes de 18 à 24 ans est stable, proche de 52 %. L'activité des 55-64 ans a progressé entre 2003 et 2010 pour les hommes (+2,1 points) comme pour les femmes (+4,8 points) ; cette progression n'a pas été ralentie par la crise.

- Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'Union Européenne et de ceux des pays tiers (19.M5)

en pourcentage

	Ressortissants de l'Union			Non ressortissants de l'Union		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Taux d'emploi des 20-64 ans						
Peu diplômés	55,9	61,7	50,7	40,7	57,0	27,9
Secondaire	71,2	75,3	66,7	54,1	66,1	40,7
Supérieur	81,8	84,6	79,5	60,7	72,2	49,3
Ensemble	70,2	74,3	66,3	48,0	62,8	34,9
Taux de chômage des 15-64 ans						
Peu diplômés	14,6	14,6	14,5	26,8	24,3	30,5
Secondaire	8,5	7,5	9,6	22,6	19,7	27,3
Supérieur	5,2	5,1	5,3	15,6	12,9	19,3
Ensemble	8,8	8,5	9,2	23,0	20,4	26,9

Concepts : activité au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur,

3 et 4 : secondaire (bac et cap/bep), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, cep, aucun diplôme)

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquête Emploi 2010, Insee, traitement Dares ; données provisoires.

En 2010, le taux d'emploi des ressortissants de l'Union Européenne (27 pays) est de 70,2 % et celui des non ressortissants de l'Union de 48,0 %. L'écart de taux d'emploi est nettement plus élevé pour les femmes (31,4 points) que pour les hommes (11,5 points).

Le taux de chômage des non ressortissants de l'Union Européenne est deux fois et demi plus élevé que celui des ressortissants de l'Union (France incluse). Cet écart est particulièrement accentué chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

- **Âge moyen de sortie du marché du travail (18.M4)**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ensemble	58,9	58,8	58,5	58,8	59,1	59,1	59,6	59,7

Concept : activité déclarée, âge exact à la date de l'enquête, sont considérées comme ayant cessé leur activité, les personnes de 50 ans ou plus se déclarant en activité 11 mois avant l'enquête et inactives à l'enquête.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires.

Les personnes inactives en 2010, alors qu'elles déclarent avoir été en activité 11 mois plus tôt, sont âgées en moyenne de 59,7 ans.

- **Taux d'emploi et taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans (17.M1)**

Taux d'emploi

en pourcentage

	55-64 ans			55-59 ans			60-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	37,0	40,9	33,3	54,4	60,0	49,0	13,3	14,4	12,3
2004	37,7	41,5	34,1	54,7	60,1	49,5	13,4	14,6	12,3
2005	38,4	41,3	35,6	55,0	58,9	51,1	13,8	14,7	12,9
2006	38,1	40,5	35,8	54,7	58,0	51,5	14,3	15,1	13,6
2007	38,2	40,5	36,0	55,3	58,6	52,2	15,7	16,6	14,8
2008	38,2	40,6	35,9	56,3	59,0	53,8	16,3	18,3	14,5
2009	38,8	41,3	36,5	58,3	61,2	55,6	17,0	19,0	15,1
2010	39,6	42,0	37,4	60,4	63,9	57,1	17,9	19,1	16,7

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires

Taux d'emploi « sous-jacent »

en pourcentage

	55-64 ans			55-59 ans			60-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	32,9	36,2	29,8	52,6	58,0	47,4	13,2	14,4	12,2
2004	33,1	36,2	30,2	53,2	58,1	48,5	13,0	14,2	11,9
2005	33,8	36,2	31,6	54,5	58,4	50,8	13,2	14,0	12,5
2006	34,3	36,4	32,3	54,8	58,4	51,5	13,7	14,5	13,1
2007	35,2	37,4	33,2	55,7	59,1	52,5	14,7	15,7	13,9
2008	36,0	38,3	33,9	56,5	59,2	53,9	15,6	17,4	13,9
2009	37,4	39,7	35,1	58,3	61,0	55,7	16,4	18,4	14,6
2010	39,0	41,3	36,8	60,4	63,7	57,2	17,5	18,8	16,4

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle. Taux d'emploi « sous-jacent » : moyenne arithmétique des taux par âge détaillé ; il n'est donc pas pondéré par la taille des différentes cohortes et permet de neutraliser les effets de composition démographique particulièrement importants avec l'arrivée depuis 1996 des cohortes du baby-boom dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, qui affectent fortement le niveau du taux d'emploi effectif.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires

Corrigé des effets démographiques par âge, le taux d'emploi des seniors (que l'on appelle alors taux d'emploi « sous-jacent ») a augmenté de façon continue entre 2003 et 2010, avec une accentuation à la hausse depuis 2007. Le taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans a ainsi progressé de 6,1 points en 7 ans, et cette hausse a concerné aussi bien les 55-59 ans que les 60-64 ans, hommes comme femmes.

Exploiter les politiques de création d'emploi

- Croissance de l'emploi (17.M2)

	Niveau en fin d'année (en milliers)	Glissement annuel en fin d'année (en milliers)						Glissement annuel en fin d'année (en %)					
	2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Emploi total, dont :	26 007	119	188	308	352	-126	-232	0,5	0,7	1,2	1,4	-0,5	-0,9
Salariés agricoles	225	-1	-7	-5	-12	-9	-3	-0,3	-2,6	-2	-4,9	-3,7	-1,1
Emploi salarié du secteur marchand non agricole	15 876	24	91	192	271	-174	-333	0,2	0,6	1,2	1,7	-1,1	-2,1
Industrie	3 352	-92	-89	-61	-43	-76	-172	-2,4	-2,4	-1,6	-1,2	-2,1	-4,9
Construction	1 438	25	47	60	59	8	-46	2,0	3,6	4,4	4,2	0,6	-3,1
Tertiaire marchand	11 086	91	133	193	254	-107	-115	0,9	1,2	1,8	2,3	-0,9	-1,0
<i>dont intérim</i>	495	14	22	16	27	-135	-18	2,5	3,8	2,7	4,3	-20,8	-3,5
Emploi salarié tertiaire non marchand	7 539	51	71	97	69	38	82	0,7	1,0	1,3	0,9	0,5	1,1
Emploi non salarié	2 391	40	28	22	19	16	20	1,8	1,2	0,9	0,8	0,7	0,8
Emploi concurrentiel	17 746	65	120	227	305	-141	-285	0,4	0,7	1,3	1,7	-0,8	-1,6

Lecture : fin 2009, l'emploi dans les secteurs tertiaires non marchands s'élève à 7 539 000, en hausse de 82 000 par rapport à fin 2008, soit une croissance de 1,1 % en un an.

Concepts : synthèse de sources administratives sur l'emploi ; l'emploi concurrentiel est constitué de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricole et de la partie privé de l'emploi salarié tertiaire non marchand.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations d'emploi pour les années 2004 à 2008 et pour l'emploi salarié des établissements privés hors agriculture en 2009 ; prévision d'emploi pour l'année 2009, secteur salarié agricole, secteur public et emploi non salarié.

De fin 2004 à fin 2007, l'emploi total a accéléré, les créations nettes d'emploi passant de 119 000 en 2004 à 352 000 en 2007. Au cours de ces quatre années, seul l'emploi salarié agricole et industriel s'est contracté. Dans la construction et dans l'intérim, les créations d'emploi ont été soutenues : la croissance moyenne a été proche de 4 % sur l'ensemble de la période (2004-2007). Dans le tertiaire la croissance a été moins rapide, atteignant au cours de l'année 2007, 2,3 % pour la partie marchande et 0,9 % pour la partie non marchande. L'emploi non salarié a également progressé sur cette période.

Avec la forte dégradation de la situation économique, l'emploi s'est contracté à partir du 2^e trimestre 2008. En 2009, les pertes d'emploi se sont élevées à -232 000 postes après -126 000 postes en 2008. L'emploi intérimaire a légèrement diminué en 2009 (-18 000 postes) après une très forte baisse en 2008 (-135 000 postes). L'emploi industriel a poursuivi son recul en 2009 (-4,9 % en 2009 après -2,1 % en 2008), tandis que le nombre d'emplois salariés dans le tertiaire non marchand, ainsi que celui des emplois non salariés ont continué à augmenter au cours des années 2008 et 2009.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail, combattre la segmentation

- Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail (21.M1)

en pourcentage

		Situation l'année N					
		CDI, non salarié	Intérimaire	Autre contrat temporaire (y compris contrats aidés)	Chômage	Inactif	Ensemble
Situation déclarée l'année N-1	Chômeur en :						
	2005	14,4	4,1	13,5	42,2	25,6	100,0
	2006	15,0	4,8	14,7	38,1	27,4	100,0
	2007	18,2	3,7	13,6	38,1	26,5	100,0
	2008	13,3	3,1	13,1	44,5	25,9	100,0
	2009	14,3	4,7	13,9	42,7	24,5	100,0
	Intérimaire en :						
	2005	19,0	48,2	10,7	16,7	5,4	100,0
	2006	20,3	49,5	8,8	16,2	5,2	100,0
	2007	18,9	54,0	7,8	14,8	4,5	100,0
	2008	11,8	43,2	10,3	28,4	6,4	100,0
	2009	14,1	44,5	11,0	22,5	7,9	100,0
	Autre contrat temporaire (hors contrats aidés) en :						
	2005	13,9	2,1	60,1	16,3	7,5	100,0
	2006	12,6	2,8	62,0	14,6	8,0	100,0
	2007	13,6	2,6	60,3	14,7	8,9	100,0
	2008	10,8	2,1	58,3	19,1	9,8	100,0
	2009	13,0	2,2	59,6	17,0	8,3	100,0

Concept : situation au sens du BIT à la date de l'enquête et déclarative un an avant ; les salariés stables comprennent les contrats à durée indéterminée du secteur privé et des entreprises publiques ainsi que les titulaires de la fonction publique ; les autres contrats temporaires comprennent les contrats à durée déterminée du secteur privé et des entreprises publiques, les contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires du secteur public, ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires

En moyenne sur l'année 2010, parmi les personnes se déclarant au chômage un an auparavant, 42,7 % sont toujours au chômage et 32,9 % sont en emploi : 14,3 % en contrat à durée indéterminée ou en tant que non salarié, 4,7 % sont intérimaires et 13,9 % sont employés sur un contrat temporaire.

En 2010, 22,5 % des personnes qui se sont déclarées intérimaires un an auparavant sont au chômage, contre 28,4 % en 2009.

Les personnes qui en 2010 déclarent avoir été dans un emploi temporaire (hors intérim et emploi aidés par l'État) un an auparavant sont, 59,6 % à toujours travailler avec un contrat temporaire, 2,2 % à être intérimaires et 13,0 % à travailler en contrat à durée indéterminée ou en tant que non salarié.

- Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié (21.M2)

en pourcentage

	Part de l'emploi non salarié dans l'emploi total	Part dans l'emploi salarié			
		Emplois stables à temps plein	Emplois stables à temps partiel	Formes particulières d'emploi à temps plein	Formes particulières d'emploi à temps partiel
Ensemble					
2003	11,4	73,5	13,6	9,0	3,8
2004	10,8	73,4	13,8	9,1	3,7
2005	10,9	72,5	14,1	9,6	3,9
2006	11,4	72,2	14,1	9,7	3,9
2007	11,0	72,2	14,0	9,7	4,2
2008	10,6	72,8	13,6	9,5	4,0
2009	11,0	72,7	14,3	9,2	3,8
2010	11,5	71,8	14,5	9,7	4,1
Hommes					
2003	14,3	85,0	3,5	9,5	2,0
2004	13,7	84,9	3,3	9,7	2,0
2005	13,9	83,6	3,6	10,5	2,3
2006	14,5	83,3	3,6	10,8	2,2
2007	14,2	83,6	3,4	10,7	2,3
2008	13,5	84,0	3,5	10,3	2,3
2009	14,3	84,3	3,8	9,7	2,2
2010	15,0	82,9	4,2	10,5	2,5
Femmes					
2003	8,1	61,1	24,7	8,5	5,7
2004	7,6	60,9	25,1	8,5	5,6
2005	7,4	60,7	25,3	8,5	5,5
2006	7,8	60,4	25,2	8,7	5,7
2007	7,4	60,4	24,9	8,6	6,1
2008	7,4	61,2	24,2	8,8	5,8
2009	7,3	60,8	25,0	8,7	5,5
2010	7,6	60,5	25,0	8,8	5,8

Concept : actifs occupés au sens du BIT, les formes particulières d'emploi comprennent l'intérim, les CDD (contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires pour le public), ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi (essentiellement alternance et non marchand).

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement DARES ; données 2010 provisoires

Depuis 2003, environ 11 % des emplois sont occupés par des indépendants ; le statut d'indépendant est environ deux fois plus fréquent pour les hommes (15 % en 2010) que pour les femmes (7,6 % en 2010).

Les formes particulières d'emploi (intérim, emplois aidés, contrats à durée limitée) concernent plus d'un emploi salarié sur sept en 2010, soit une proportion proche de celle de 2003. Les femmes salariées occupent un peu plus souvent une forme particulière d'emploi que les hommes (respectivement 14,5 % contre 13,0 %).

En 2010, 18,6 % des salariés travaillent à temps partiel. Ces salariés à temps partiel sont, pour une grande majorité, des femmes. Trois femmes sur dix travaillent à temps partiel. La part du travail à temps partiel dans l'emploi salarié a progressé de 1 point entre 2008 et 2010.

Les emplois à temps plein sous contrat sans limitation de durée restent très majoritaires parmi les emplois salariés : ils représentent 71,8 % de l'ensemble des emplois salariés en 2010 (-1 point par rapport à 2008). C'est surtout le cas pour les hommes : plus de huit emplois salariés sur dix contre six sur dix pour les femmes.

- Dispersion des taux d'emploi et des taux de chômage régionaux (17.M6)

Taux d'emploi régionaux

Région	en pourcentage										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Alsace	74,5	75,1	74,9	74,2	73,7	73,6	73,6	74,5	75,1	73,9	73,3
Aquitaine	68,3	68,4	68,3	67,7	67,4	67,1	67,1	67,8	67,9	66,7	66,4
Auvergne	69,4	70,0	70,3	70,1	69,8	69,8	69,3	69,5	69,8	68,5	68,1
Basse-Normandie	70,6	70,8	70,7	70,3	70,6	70,3	69,9	70,2	70,9	69,8	69,6
Bourgogne	70,9	71,3	71,5	70,9	71,0	70,8	70,5	71,0	71,7	70,3	69,8
Bretagne	70,3	70,9	71,0	70,5	70,8	70,8	70,4	70,8	71,1	69,8	69,4
Centre	72,6	73,2	73,2	72,3	71,8	72,0	71,9	71,9	72,0	70,6	70,3
Champagne-Ardenne	68,6	69,1	69,2	68,4	68,1	68,0	67,9	68,2	68,5	67,0	66,7
Corse	59,3	59,9	60,0	59,6	59,5	60,0	60,8	61,9	62,4	61,9	61,9
Franche-Comté	72,1	72,7	72,6	71,9	71,3	70,9	70,3	70,6	70,5	68,4	67,8
Haute-Normandie	69,3	70,0	70,1	69,6	69,1	69,3	68,9	69,7	70,1	68,6	67,8
Île-de-France	75,4	75,9	75,7	74,1	73,5	73,8	73,9	75,0	75,8	75,3	74,8
Languedoc-Roussillon	61,1	61,7	62,2	62,5	62,4	62,4	62,1	62,7	63,0	62,1	61,9
Limousin	70,3	70,8	70,9	70,0	69,8	69,8	68,9	69,1	69,3	67,5	67,3
Lorraine	68,1	68,7	68,6	67,9	67,8	67,4	67,1	67,5	67,8	66,1	65,9
Midi-Pyrénées	68,1	68,6	69,1	68,7	68,7	68,6	68,6	68,9	69,4	68,6	68,2
Nord-Pas-de-Calais	63,4	64,2	64,7	64,2	64,0	63,5	63,3	63,9	64,5	63,4	62,8
Pays de la Loire	72,7	73,2	73,3	72,6	72,4	72,3	72,3	72,8	73,6	72,1	71,7
Picardie	68,5	69,1	69,3	68,1	68,0	67,6	67,3	67,6	68,0	66,0	65,5
Poitou-Charentes	68,6	69,3	69,3	68,5	68,4	68,2	67,7	68,1	68,3	66,3	65,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	64,0	65,2	66,2	66,1	66,5	66,5	66,6	67,4	68,2	67,5	67,2
Rhône-Alpes	72,0	72,5	72,6	71,7	71,7	71,5	71,5	72,4	73,0	71,7	71,8
France Métropolitaine	70,1	70,7	70,8	70,0	69,8	69,8	69,6	70,3	70,8	69,7	69,3

Note : les taux d'emploi, relatifs à la tranche d'âge 20-64 ans, sont pris en moyenne annuelle. Des différences méthodologiques expliquent la légère surestimation des taux d'emploi pour la France métropolitaine affichés dans ce tableau par rapport à ceux présentés page 7.

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2010 provisoires.

Dispersion des taux d'emploi régionaux

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indicateur de dispersion	5,9	5,8	5,4	4,9	4,7	4,9	5,0	5,1	5,2	5,6	5,6

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux d'emploi régionaux, pondérés par la population des 20-64 ans de la région. Les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux d'emploi se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2010 provisoires.

Entre 2008 et 2009, les taux d'emploi ont fortement diminué dans toutes les régions (-1,1 point en moyenne). L'année suivante, les taux d'emploi diminuent plus faiblement dans l'ensemble des régions, à l'exception des régions Rhône-Alpes (+0,1 point) et Corse (+0,0 point). En 2010, les taux d'emploi régionaux s'étendent, en France métropolitaine, de 61,9 % pour le Languedoc-Roussillon et la Corse à 74,8 % pour l'Île-de-France.

Après avoir diminué de 2000 à 2004, l'indicateur de dispersion régionale des taux d'emploi a par la suite légèrement augmenté. Entre 2009 et 2010, la dispersion entre les régions est restée stable.

Taux de chômage régionaux

en pourcentage

Région	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Alsace	5,1	4,9	5,7	6,6	7,4	7,8	8,0	7,1	6,5	8,4	8,5
Aquitaine	9,0	8,3	8,2	8,6	8,9	8,9	8,7	7,9	7,4	8,9	9,3
Auvergne	7,8	7,4	7,0	7,2	7,6	7,6	7,8	7,2	6,7	8,3	8,4
Basse-Normandie	8,0	7,5	7,6	8,1	8,3	8,4	8,4	7,6	7,0	8,8	8,7
Bourgogne	7,4	6,6	6,9	7,5	7,7	7,8	7,8	7,0	6,5	8,3	8,5
Bretagne	7,0	6,4	6,7	7,1	7,2	7,3	7,4	6,7	6,2	7,7	7,9
Centre	7,0	6,3	6,6	7,3	7,8	7,8	7,7	6,9	6,5	8,3	8,6
Champagne-Ardenne	8,7	8,2	8,2	8,8	9,2	9,4	9,6	8,4	8,0	9,8	9,5
Corse	11,5	10,6	9,4	9,1	9,5	9,4	9,2	8,4	7,7	8,5	9,1
Franche-Comté	6,3	5,6	6,5	7,2	7,8	8	8,4	7,4	7,0	9,5	9,3
Haute-Normandie	9,9	8,9	8,8	9,1	9,6	9,6	9,6	8,6	8,0	10,1	10,3
Île-de-France	7,5	6,7	7,4	8,4	8,8	8,6	8,3	7,4	6,6	7,9	8,2
Languedoc-Roussillon	13,7	12,4	12,2	12,2	12,3	12,2	12,2	11,3	10,7	12,5	12,8
Limousin	6,6	6,0	5,9	6,4	6,9	6,9	7,1	6,5	6,1	7,8	8,0
Lorraine	7,7	7,1	7,4	8,1	8,6	8,9	9,1	8,2	7,7	9,9	10
Midi-Pyrénées	9,2	8,6	8,3	8,5	8,8	8,8	8,9	8,1	7,5	9,0	9,4
Nord-Pas-de-Calais	12,2	11,2	10,8	11	11,6	11,9	12,2	11,2	10,6	12,6	12,9
Pays de la Loire	7,1	6,6	6,7	7,1	7,5	7,4	7,5	6,7	6,1	8,1	8,1
Picardie	9,5	8,7	8,6	9,1	9,5	9,8	9,9	9,0	8,6	10,9	11
Poitou-Charentes	8,5	7,8	7,6	8,1	8,3	8,4	8,5	7,6	7,2	9,0	9,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,3	11,1	10,4	10,5	10,5	10,5	10,5	9,8	8,9	10,5	10,9
Rhône-Alpes	7,5	6,5	6,9	7,6	7,9	7,8	7,7	7,0	6,5	8,5	8,5
France Métropolitaine	8,6	7,8	7,9	8,5	8,8	8,9	8,8	8,0	7,4	9,1	9,3

Note : les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle.

Source : estimations de chômage, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2010 provisoires.

Dispersion des taux de chômage régionaux

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indicateur de dispersion	24,0	24,2	19,4	15,9	14,9	15,2	15,8	16,9	18,0	15,8	15,8

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux de chômage régionaux, pondérés par la population active de la région. Les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux de chômage se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : Insee, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2010 provisoires.

Entre 2008 et 2009, les taux de chômage ont nettement augmenté dans toutes les régions (+1,7 point en moyenne). En revanche, l'année suivante, les taux de chômage évoluent de manière différenciée selon les régions : certains taux montent de nouveau, d'autres plafonnent, voire baissent légèrement.

L'indicateur de dispersion régionale des taux de chômage évolue sur longue période de façon procyclique : il se réduit en période de ralentissement de l'économie (2001-2004) et s'élève en période de reprise (2004-2008). Entre 2009 et 2010, la dispersion ne varie pas après avoir fortement diminué entre 2008 et 2009, comme lors des précédents retournements conjoncturels.

- Accidents du travail et maladies professionnelles (21.M3)

Évolution du risque au travail

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Accidents avec arrêt	701 175	743 435	737 499	759 980	721 227	692 004	699 217	700 772	720 150	703 976	651 453
Décès	717	730	730	686	661	626	474	537	622	569	538
Indice de Fréquence	44,4	44,1	42,8	43,0	40,9	39,5	39,1	39,4	39,4	38,0	36,0
Taux de gravité	0,98	1,01	1,06	1,17	1,35	1,33	1,25	1,27	1,28	1,31	1,32

Note : les Accidents avec arrêt désignent l'ensemble des Accidents de Travail indemnisés, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente), ou qui pourraient l'être si la victime disposait d'ayant droit.

Champ : 18,1 millions de salariés du régime général de Sécurité Sociale en 2009, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

Le risque d'être victime d'un accident du travail (AT) peut être mesuré par l'indice de fréquence (nombre d'AT avec arrêt pour 1 000 salariés). Il est calculé sur les 18,1 millions de salariés du régime général de Sécurité Sociale en 2009, essentiellement du secteur privé non agricole.

En 2009, le nombre d'AT avec arrêt a atteint son niveau le plus bas de la période 1999-2009 (651 453). La baisse du nombre d'AT est pour partie due à la baisse de l'effectif des salariés du régime général (18,1 millions en 2009, contre 18,5 millions en 2008), mais pour partie seulement : l'indice de fréquence baisse de 5 % entre 2008 et 2009. Entre 1999 et 2005, l'indice de fréquence avait diminué de 12 %, puis il était resté stable jusqu'en 2007.

Une partie de la baisse de l'indice de fréquence entre 2008 et 2009 résulte du ralentissement de l'activité économique, comme on le voit lors de chaque récession. Ainsi, entre 2008 et 2009, les Comités techniques nationaux (CTN) ayant connu les plus fortes réductions de leurs effectifs (métallurgie, chimie, industries du bois, services hors banques et assurances) sont aussi ceux qui enregistrent les plus fortes baisses du risque d'AT, de -8 à -10 %. En effet lors d'une récession, l'intensité du travail tend à baisser car la réduction de l'emploi n'est pas aussi rapide que la baisse de la production. De même, la baisse du recours à l'intérim (-26 % en 2009), ainsi que le changement de statut principal de certains intérimaires en auto-entrepreneur (dont les AT ne sont plus déclarés à la CNAM), contribue à la baisse de l'indice de fréquence entre 2008 et 2009.

Le nombre d'AT mortels est aussi en baisse depuis 2007 (-9 % en 2008 et -5 % en 2009). Après avoir diminué de 34 % entre 1999 et 2005 (une baisse spectaculaire de 24 % a même été enregistrée en 2005), le nombre de décès s'était accru de 13 % en 2006 et 16 % en 2007. La baisse observée jusqu'en 2005 semble imputable en partie aux mesures des pouvoirs publics visant à prévenir les accidents de la route survenus dans le cadre des activités professionnelles, qui représentent un risque majeur pour les salariés (30 % des AT mortels en 2003, contre 21 % en 2006, sont dus à des AT de la route). Ces mesures de prévention ont été un peu moins efficaces en 2007, puisque 23 % des AT mortels proviennent d'un AT routier professionnel, représentant 28 décès en plus par rapport à l'année précédente.

Enfin, depuis une dizaine d'années, si les salariés sont moins exposés au risque d'AT, ceux-ci sont plus graves. Le taux de gravité (nombre de jours perdus suite à un AT par millier d'heures de travail) a augmenté de 35 % depuis 1999.

Évolution des maladies professionnelles indemnisées chaque année

en nombre

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Maladies Professionnelles	16 684	21 697	24 220	31 461	34 642	36 871	41 347	42 306	43 832	45 411	49 341
Décès	201	237	318	426	485	581	493	467	420	425	564

Note : les Maladies Professionnelles désignent l'ensemble des Maladies Professionnelles indemnisées, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente).

Champ : 18,1 millions de salariés du régime général de Sécurité Sociale en 2009, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

Le nombre de maladies professionnelles (MP) indemnisées a plus que doublé en 10 ans, passant de 16 684 en 1999 à 49 341 en 2009. Cette augmentation résulte à la fois d'une tendance à l'intensification du travail et d'une meilleure reconnaissance juridique des droits des travailleurs, ainsi que d'une plus grande sensibilisation du corps médical à l'origine potentiellement professionnelle de certaines pathologies.

La part des affections périarticulaires, autrement nommées Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) continue d'augmenter. Elles représentent désormais plus de 80 % des maladies professionnelles indemnisées en 2009.

Les décès provoqués par les MP sont en hausse depuis 2008. Après avoir quasiment doublé entre 2000 et 2004, les décès provoqués par les MP avaient diminué depuis cette date. Ils sont imputables en grande partie à l'amiante.

Des politiques d'activation du marché du travail

- Taux de chômage de longue durée (19.M1)

en pourcentage de la population active

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	3,5	3,1	3,9
2004	3,6	3,2	4,0
2005	3,7	3,2	4,1
2006	3,7	3,5	4,0
2007	3,2	3,0	3,4
2008	2,8	2,7	2,9
2009	3,2	3,2	3,3
2010	3,8	3,8	3,7

Note : les chômeurs pour lesquels la durée de chômage n'est pas renseignée sont répartis au prorata entre moins d'un an et plus d'un an.

Concepts : activité au sens du BIT.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires.

En 2010, 3,8 % des actifs sont au chômage depuis au moins un an. Alors que le taux de chômage de longue durée a légèrement augmenté entre 2003 et 2006 (+0,2 point), il s'est ensuite replié de près d'un point en 2 ans. Entre 2008 et 2010, le taux de chômage de longue durée a augmenté de 1 point.

Chez les chômeurs de longue durée, si le mouvement de hausse entre 2003 et 2006 a surtout touché les hommes (+0,4 point, contre +0,1 point pour les femmes), le repli a ensuite profité aux hommes comme aux femmes (respectivement -0,8 point et -1,1 point). Entre 2008 et 2010, le taux de chômage de longue durée a augmenté de 1,1 point pour les hommes et de 0,8 point pour les femmes. En 2010, le taux de chômage des femmes chômeurs de longue durée (3,7 %) est proche de celui des hommes (3,8 %).

- Taux d'activation des chômeurs de longue durée (19.M4)

	Demandeurs d'emploi de longue durée ayant bénéficié d'une mesure d'activation en 2009 (a)	Demandeurs d'emploi de longue durée de catégorie A en 2009 (b)	Taux d'activation en 2009 (a) / (a+b)	Taux d'activation en 2008
Ensemble	289 434	719 088	28,7 %	34,8 %
Moins de 25 ans (> 6 mois)	53 348	137 053	28,0 %	33,7 %
De 25 ans et plus (> 12 mois)	236 086	582 035	28,9 %	35,0 %
Hommes	126 736	377 629	25,1 %	32,6 %
Hommes de moins de 25 ans (> 6 mois)	25 563	73 938	25,7 %	33,2 %
Hommes de 25 ans et plus (> 12 mois)	101 173	303 691	25,0 %	32,4 %
Femmes	162 698	341 459	32,3 %	36,9 %
Femmes de moins de 25 ans (> 6 mois)	27 785	63 115	30,6 %	34,2 %
Femmes de 25 ans et plus (> 12 mois)	134 913	278 344	32,6 %	37,4 %
Détail par catégorie de mesures d'activation :				
- 2 : Formation professionnelle¹	14 650	719 088	2,0 %	2,6 %
Hommes de moins de 25 ans (> 6 mois)	3 024	73 938	3,9 %	5,9 %
Hommes de 25 ans et plus (> 12 mois)	6 549	303 691	2,1 %	2,7 %
Femmes de moins de 25 ans (> 6 mois)	1 366	63 115	2,1 %	2,8 %
Femmes de 25 ans et plus (> 12 mois)	3 711	278 344	1,3 %	1,8 %
- 4 : Aides à l'emploi (Contrat initiative emploi, Contrat de professionnalisation, Entreprise d'insertion par l'économique)²	81 287	719 088	10,2 %	14,2 %
Hommes de moins de 25 ans (> 6 mois)	11 576	73 938	13,5 %	17,2 %
Hommes de 25 ans et plus (> 12 mois)	30 126	303 691	9,0 %	14,6 %
Femmes de moins de 25 ans (> 6 mois)	10 165	63 115	13,9 %	14,9 %
Femmes de 25 ans et plus (> 12 mois)	29 420	278 344	9,6 %	13,0 %
- 6 : Création d'emploi (Contrat d'avenir, Contrat d'accompagnement dans l'emploi)	142 011	719 088	16,5 %	20,3 %
Hommes de moins de 25 ans (> 6 mois)	7 244	73 938	8,9 %	11,7 %
Hommes de 25 ans et plus (> 12 mois)	37 788	303 691	11,1 %	14,0 %
Femmes de moins de 25 ans (> 6 mois)	13 536	63 115	17,7 %	21,5 %
Femmes de 25 ans et plus (> 12 mois)	83 443	278 344	23,1 %	26,6 %
- 7 : Aides à la création ou à la reprise d'entreprise	51 486	719 088	6,7 %	8,1 %
Hommes de moins de 25 ans (> 6 mois)	3 719	73 938	4,8 %	8,7 %
Hommes de 25 ans et plus (> 12 mois)	26 710	303 691	8,1 %	10,6 %
Femmes de moins de 25 ans (> 6 mois)	2 718	63 115	4,1 %	4,0 %
Femmes de 25 ans et plus (> 12 mois)	18 339	278 344	6,2 %	6,2 %

Sont considérés comme demandeurs d'emploi de longue durée, les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 6 mois pour les personnes âgées de moins de 25 ans et inscrits depuis plus de 12 mois pour les autres.

Notes : 1. Données sur la catégorie 2 (formation professionnelle) très incomplètes ; les données par durée d'inscription au chômage ne sont pas disponibles pour les stages organisés par les Régions. 2. Données sur la catégorie 4 (aides à l'emploi) estimées sur un dispositif : Contrat initiative emploi ; la structure 2008 a été reportée sur le stock total 2009, en extinction.

Demandeurs de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Champ : France métropolitaine.

Source DARES, à partir de la base PMT 2009 d'Eurostat ; extraction le 4 avril 2011. Estimations Dares. Moyennes annuelles.

En raison de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée, dans un contexte de dégradation du marché du travail depuis la fin 2008, le taux global d'activation baisse à 29 % (2009), après les niveaux élevés atteints les deux années précédentes : 39 % (2007) et 35 % (2008). Cette baisse a davantage touché les hommes. Le plan de relance de l'économie, mis en œuvre dès la fin 2008, a notamment élargi l'offre de contrats aidés. Mais les demandeurs d'emploi de longue durée ont assez peu bénéficié de ces mesures d'urgence car celles-ci ciblaient particulièrement l'embauche de jeunes (CIE jeunes, alternance) ou la stimulation de l'activité économique.

Le nombre moyen de bénéficiaires demandeurs d'emploi de longue durée présents en contrats aidés dans le secteur concurrentiel (catégorie 4) a diminué en 2009, passant de 95 400 (2008) à 81 300 (2009), hormis pour le contrat de professionnalisation. Dans le secteur non marchand (catégorie 6), ce nombre fléchit à peine, passant de 147 100 (2008) à 142 000 (2009), grâce au développement du contrat d'accompagnement dans l'emploi. L'essor de l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise n'a qu'assez peu bénéficié aux demandeurs d'emploi de longue durée (catégorie 7). En 2009, le chômage de longue durée s'est aggravé davantage pour les hommes, ainsi que pour les jeunes. Les taux d'activation des chômeurs de longue durée ont à peu près suivi ces tendances.

- Prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives (19.M3)

en pourcentage

	Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'un « service d'accompagnement »						Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'un « nouveau départ »					
	Moins de 25 ans			De 25 ans et plus			Moins de 25 ans			De 25 ans et plus		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
À l'horizon de 4 mois												
2003	24,3	24,1	24,6	35,5	35,0	36,0	26,8	26,3	27,3	39,2	38,5	39,8
2004	23,5	22,9	24,1	34,2	33,4	35,0	26,6	25,8	27,5	38,4	37,4	39,3
2005	22,0	21,4	22,6	32,1	31,1	33,0	25,3	24,4	26,2	36,2	35,0	37,3
2006	19,0	18,4	19,7	27,6	26,8	28,3	23,1	22,3	24,0	33,0	32,1	33,8
2007	15,2	15,0	15,5	21,7	21,2	22,2	22,1	21,4	22,7	31,6	30,9	32,2
2008	15,6	16,3	14,8	22,1	22,4	21,9	25,5	26,3	24,6	34,1	34,4	33,8
2009	15,4	16,3	14,4	24,1	24,8	23,4	27,3	28,2	26,2	36,5	37,4	35,6
À l'horizon de 12 mois												
2003	4,2	4,0	4,3	10,8	10,5	11,0	5,4	5,1	5,7	14,2	13,8	14,6
2004	3,5	3,2	3,8	9,1	8,6	9,6	4,7	4,3	5,2	12,6	11,9	13,3
2005	2,7	2,5	2,9	7,6	7,2	8,0	3,9	3,6	4,3	10,7	10,1	11,3
2006	1,8	1,6	2,0	4,4	4,2	4,6	3,3	3,0	3,6	8,4	8,0	8,7
2007	1,4	1,3	1,4	3,3	3,1	3,5	3,7	3,5	3,9	8,7	8,4	8,9
2008	1,5	1,6	1,3	3,9	4,1	3,7	4,9	5,2	4,6	10,4	10,9	9,9
2009	1,9	2,0	1,8	5,4	5,5	5,2	5,3	5,5	5,0	11,7	12,2	11,1

Services d'accompagnement : nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeur d'emploi 4 mois/12 mois plus tard, n'ayant participé à aucun service d'accompagnement (catégorie LMP 1.1.2) rapporté au nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M.

Nouveaux départs : part des demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeur d'emploi au cours des 4 mois/12 mois suivants qui n'ont participé à aucune mesure d'accompagnement (catégories LMP 2 à 7) parmi ceux entrés en catégorie A au mois M.

Demandeurs de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, fichier historique, traitements Dares-Pôle emploi

En 2009, 15,4 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement (ateliers, évaluations, parcours d'accompagnement, etc.). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 et plus (24,1 %). La même année, 1,9 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans et 5,4 % de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement.

En 2009, 27,3 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucune mesure d'accompagnement permettant un nouveau départ (du type formation

professionnelle, incitation à l'emploi, emploi protégé et réadaptation, création directe d'emploi ou aides à la création d'entreprise). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 et plus (36,5 %). Après avoir diminué continûment de 2003 à 2007 (-4,7 points pour les moins de 25 ans, et -7,6 points pour les 25 ans et plus), ce taux a par la suite augmenté, et ce particulièrement pour les hommes. En 2009, 5,3 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans et 11,7 % de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucune mesure de politique de marché du travail.

Accroître l'attractivité du travail et de l'activité

- Nombre de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi (19.15)

Nombre de foyers fiscaux concernés	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
En millions	8,7	8,5	8,3	8,8	9,1	8,6	8,9	8,9	8,2	7,7
En % du nombre total de foyers	26,3 %	25,5 %	25,0 %	25,0%	26,3%	24,5%	25,0%	24,7%	22,5 %	21,2%

Lecture : En 2010, 7,7 millions de foyers fiscaux ont bénéficié de la PPE au titre de leurs revenus 2009.

Sources : Minefi, chiffres Direction Générale des Finances Publiques, traitement Direction Générale du Trésor.

Créée en 2001, la Prime pour l'Emploi (PPE) a permis d'augmenter le surcroît de revenu disponible procuré par un retour à une activité professionnelle faiblement rémunérée. Ce crédit d'impôt vise à compenser une partie de l'augmentation des prélèvements et de la diminution des aides sociales liées à la reprise d'une activité professionnelle.

Outre les modifications de barème destinées à garantir une évolution cohérente des seuils, le dispositif a été réformé substantiellement à trois reprises.

En 2003, le montant de la PPE versé aux personnes exerçant à temps partiel a été nettement augmenté. En 2004, un acompte forfaitaire de prime de 250 € a été institué pour certaines personnes qui reprennent une activité professionnelle pendant six mois et qui, pendant les six mois précédents, ont été sans activité professionnelle et inscrites comme demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du minimum invalidité, de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation de parent isolé, du revenu minimum d'insertion, de l'allocation parentale d'éducation à taux plein ou du complément cessation d'activité à taux plein de la prestation d'accueil du jeune enfant.

En 2006 et 2007, une révision importante du barème a porté le montant maximal de la prime de 538 € en 2005 à 714 € en 2006 puis 948 € en 2007. Enfin, la majoration appliquée aux travailleurs à temps partiel a été renforcée sur deux ans : une personne payée au SMIC et à mi-temps touchait en 2005 72,5 % du montant de la PPE perçu par une personne au SMIC à plein temps, cette proportion a été relevée à 82,5 % en 2006 et 92,5 % en 2007.

Le barème de la PPE n'a pas été réévalué depuis 2008. De plus, depuis 2010, la PPE d'un foyer fiscal est diminuée des montants de RSA activité versés au titre de l'année précédente. Le RSA ayant été généralisé au 1er juin 2009, l'imputation du RSA sur la PPE versée en 2010 porte seulement sur 7 mois de RSA activité, dans le contexte particulier de montée en charge de la mesure. Ces deux phénomènes expliquent la baisse du nombre de foyers fiscaux concernés, passant de 8,2 millions de foyers en 2009 à 7,7 millions en 2010.

- Allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) bénéficiaires de l'intéressement (19.16)

Les allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) bénéficiaient d'un dispositif d'aide financière à la reprise d'emploi appelé « intéressement ». Ce dispositif a été réformé par la loi du 23 mars 2006 relative à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux. Les données à partir de 2007 ne sont donc pas comparables aux années précédentes. A partir du 1er juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) a remplacé le RMI et l'allocation de parent isolé (API) en France métropolitaine. Pour les DOM, le RMI est resté en place jusqu'en 1er janvier 2011.

Allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) bénéficiaires de l'intéressement

données au 31 décembre de l'année

France métropolitaine	Intéressement	RMI	Taux d'intéressement
2000	127 346	940 587	13,5
2001	111 684	916 738	12,2
2002	123 817	929 268	13,3
2003	122 384	975 272	12,5
2004	129 967	1 061 005	12,2
2005	134 309	1 111 374	12,1
2006	160 245	1 101 372	14,5
2007 *	174 002	1 007 117	16,1
2008 *	137 134	983 807	13,1

DOM	Intéressement	RMI	Taux d'intéressement
2000	6 797	131 671	5,2
2001	9 145	134 987	6,8
2002	11 923	139 655	8,5
2003	11 166	145 572	7,7
2004	10 875	154 892	7,0
2005	9 157	155 055	5,9
2006	8 569	154 177	5,6
2007 *	12 074	144 063	8,1
2008 *	10 772	136 720	7,6
2009 *	8 238	136 927	6,0

France entière	Intéressement	RMI	Taux d'intéressement
2000	134 143	1 072 258	12,5
2001	120 829	1 051 725	11,5
2002	135 740	1 068 923	12,7
2003	133 550	1 120 844	11,9
2004	140 842	1 215 585	11,6
2005	143 466	1 266 429	11,3
2006	168 814	1 255 549	13,4
2007 *	186 076	1 151 180	15,1
2008 *	147 906	1 120 527	12,5

Champ : France entière (Métropole et DOM)

Source : Données CNAF (hors MSA)

* : données 2000-2006 et 2007-2008 non comparables. Pour 2007, le taux d'intéressement est calculé par le ratio entre, au numérateur, les bénéficiaires d'un intéressement au titre du RMI (payés ou non payés au titre du RMI) et, au dénominateur, les allocataires du RMI + les bénéficiaires d'un intéressement au titre du RMI non payés au titre du RMI. Le tableau ci-dessus ne fait pas apparaître les bénéficiaires d'un intéressement au titre du RMI non payés au titre du RMI, à rajouter au dénominateur.

Pour les entrées en emploi antérieures au 1er octobre 2006, le mécanisme d'intéressement se composait de deux périodes :

- une première période de 3 à 6 mois (entre la date de reprise d'activité et la première date de révision trimestrielle du RMI, ainsi que pendant le trimestre suivant) au cours de laquelle l'allocataire cumule intégralement l'allocation RMI et son revenu d'activité (l'allocation RMI n'est pas diminuée par la prise en compte du revenu d'activité) ;
- une deuxième période de 9 mois au cours de laquelle l'allocataire peut cumuler partiellement l'allocation RMI et son revenu d'activité (le revenu d'activité est pris en compte pour 50 % dans le montant des ressources du ménage servant à la détermination de l'allocation RMI).

Pour les entrées en emploi à compter du 1er octobre 2006, le mécanisme d'intéressement se compose de deux périodes :

- une première période de 3 mois au cours de laquelle l'allocataire cumule intégralement l'allocation RMI et son revenu d'activité ;
- une seconde période de 9 mois au cours de laquelle l'allocataire bénéficie soit de la règle de cumul partiel à 50 % comme dans l'ancien système (reprises d'emploi de moins de 78 heures), soit d'une prime mensuelle forfaitaire, de 150 euros pour une personne seule ou de 225 euros pour un foyer d'au moins deux personnes (reprises d'emploi de 78 heures ou plus).

Au 31 décembre 2008, 147 906 personnes étaient en intéressement au titre du RMI en France entière, ce qui correspond à un taux d'intéressement de l'ordre de 12,5 %.

- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) (19.16)

données au 31 décembre

	RSA « Activité »	RSA	RSA « Activité » en % du RSA
2009	598 800	1 730 154	34,6 %

Champ : France métropolitaine

Source : Données CNAF et MSA

A partir du 1er juin 2009, le RSA a remplacé le RMI et l'API en France métropolitaine. Le RSA est un dispositif familial, sous conditions de ressources, destiné à un foyer. Il peut être versé à toute personne résidant en France et âgée d'au moins 25 ans, ou sans condition d'âge pour les personnes assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Depuis le 1er septembre 2010, il a été étendu aux personnes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années. Il est en vigueur dans les DOM depuis le 1er janvier 2011.

Le RSA est une allocation différentielle : il complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti. Ce dernier est calculé comme la somme de deux composantes :

- un montant forfaitaire, dont le barème varie en fonction de la composante familiale du foyer ;
- une fraction (62 %) des revenus professionnels des membres du foyer.

Les bénéficiaires cessent de percevoir l'allocation lorsque les revenus du foyer excèdent le niveau du revenu garanti. Ainsi, pour les personnes appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire, le RSA assure un rôle de minimum social (RSA socle). Pour les personnes ayant un revenu d'activité et appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au revenu garanti, le RSA assure un rôle de complément au revenu d'activité (RSA activité). On distingue le RSA « activité seul » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire), et le RSA « socle + activité » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire). Il n'est pas nécessaire d'avoir perçu le RSA socle pour percevoir le RSA activité.

Ainsi, la mise en place du RSA a conduit à supprimer les dispositifs d'intéressement associés à la reprise d'activité. Cependant, en cas de reprise d'emploi, les revenus tirés de cette nouvelle activité ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'allocation pendant trois mois, dans la limite de quatre mois au cours d'une année civile. De plus, le « RSA activité » (« RSA socle + activité » et « RSA activité seul ») permet de compléter de faibles revenus d'activité. Il est, contrairement à l'intéressement qui était temporaire, non limité dans le temps (sous conditions de ressources) et ne concerne pas seulement les bénéficiaires qui ont repris un emploi mais tous ceux qui travaillent.

Au 31 décembre 2009, 1,73 million de foyers bénéficient du RSA en France métropolitaine. Cette même année, 598 800 personnes bénéficient du « RSA activité » en France métropolitaine soit 34,6 % des allocataires du RSA.

- Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en intéressement (19.16)

*données au 31 décembre
en pourcentage*

	2003	2004	2005	2006	2007*	2008 *	2009 *
Taux d'activité réduite parmi les bénéficiaires de l'ASS	13,3	13,5	14,2	15,1	21,8	20,4	21,2

* : À partir de 2007, les données ne sont pas comparables aux années précédentes. Il s'agit d'une nouvelle série de mesures, où le système d'intéressement a été réformé dans le cadre de la loi de retour à l'emploi du 23 mars 2006.

À compter de 2007, le taux d'intéressement est calculé comme suit :

(bénéficiaires de fin de mois en ASS en activité réduite + allocataires en activité réduite avec droit ASS mais non bénéficiaires) / (bénéficiaires de fin de mois en ASS + allocataires en activité réduite avec droit ASS mais non bénéficiaires)

Champ : France métropolitaine

Source : Données Unédic, calculs Drees

La loi du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi et sur les droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux a modifié le dispositif d'intéressement afin de le rendre financièrement plus attractif pour les allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) exerçant une activité réduite au moins égale à 78 heures dans le mois.

Sur 323 100 personnes bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) à la fin du mois de décembre 2009, près de 39 200 sont en activité réduite. Fin décembre 2009, 21,2 % des bénéficiaires en fin de mois ASS sont donc en situation d'intéressement. Par ailleurs, la part des bénéficiaires en fin de mois en ASS en activité réduite parmi le nombre total de personnes en ASS est de 51,4 % fin 2009.

Assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

- Écart de taux d'emploi entre hommes et femmes (18.A1)

en pourcentage

Année	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Hommes	Femmes	Écarts	Hommes	Femmes	Écarts	Hommes	Femmes	Écarts	Hommes	Femmes	Écarts
2003	76,1	63,6	12,5	55,2	48,0	7,2	87,7	73,4	14,3	40,9	33,3	7,6
2004	75,8	63,6	12,2	55,3	46,9	8,4	87,6	73,7	13,9	41,5	34,1	7,4
2005	75,3	63,7	11,6	54,0	46,5	7,5	87,6	74,0	13,6	41,3	35,6	5,7
2006	75,0	63,9	11,1	53,9	45,1	8,8	87,9	74,7	13,2	40,5	35,8	4,7
2007	75,0	64,9	10,1	54,1	47,8	6,3	88,3	76,0	12,3	40,5	36,0	4,5
2008	75,5	65,5	10,0	54,5	48,5	6,0	89,1	77,2	11,9	40,6	35,9	4,7
2009	74,2	65,0	9,2	52,6	48,3	4,3	87,6	76,6	11,0	41,3	36,5	4,8
2010	73,8	64,9	8,9	52,6	46,2	6,4	87,1	76,7	10,4	42,0	37,4	4,6

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : Population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires

En 2010, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes de 20 à 64 ans est de 8,9 points (73,8 % contre 64,9 %). Cet écart était de 12,5 points en 2003. Avec la poursuite du développement de l'activité féminine, le taux d'emploi des femmes s'est globalement rapproché de celui des hommes. De plus, les hommes étant plus présents dans les secteurs les plus touchés par la crise (l'industrie, la construction et l'intérim), le taux d'emploi des hommes a reculé (-1,7 points) de façon plus prononcée que celui des femmes (-0,6 point) entre 2008 et 2010, réduisant de nouveau l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes.

- Écart de rémunération entre hommes et femmes (18.M2)

Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, toutes durées de travail (salaire mensuel médian)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
F/H	0,80	0,80	0,79	0,80	0,81	0,82	0,82	0,81	0,81	0,81	0,81

Champ : Ensemble des salariés des ménages de France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires.

Sources : Enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares, données révisées pour 2003 à 2008 ; données 2010 provisoires.

Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, salariés à temps complet (salaire mensuel médian)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
F TC/H TC	0,91	0,90	0,88	0,88	0,90	0,90	0,89	0,90	0,89	0,88	0,88

Champ : Salariés à temps complet des ménages de France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires.

Sources : Enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares, données révisées pour 2003 à 2008 ; données 2010 provisoires.

Rapport du salaire horaire net des femmes sur salaire horaire net des hommes, toutes durées du travail (salaire horaire médian)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
F/H	0,89	0,89	0,89	0,89	0,89	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90

Champ : Ensemble des salariés des ménages de France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires.

Sources : Enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares, données révisées pour 2003 à 2008 ; données 2010 provisoires.

Depuis 2000, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont quasi constants : le salaire mensuel net médian des femmes est inférieur de 19 % à celui des hommes, sous l'effet, notamment, du temps partiel plus fréquent parmi les femmes. L'écart est plus faible pour les salariés à temps complet (12 %) et en termes de salaire horaire (10 %).

Concilier la vie familiale et la vie professionnelle

- Structures d'accueil des jeunes enfants (18.M3)

Structures d'accueil des jeunes enfants au 31 décembre 2008 (hors écoles maternelles)

Structures d'accueil	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de places rapporté au nombre d'enfants de la classe d'âge
Crèches collectives	1 960	87 143	3,8 % (0 - 3 ans)
<i>dont crèches parentales</i>	<i>160</i>	<i>2 519</i>	<i>0,1 % (0 - 3 ans)</i>
Jardins d'enfants	194	7 739	0,2 % (2 - 6 ans)
Haltes-garderies	2 006	33 323	0,6 % (0 - 6 ans)
Structures multi-accueil	5 283	- type collectif 153 380 - type familial 10 341	7,0 % (collectif) (0- 3 ans) 0,2 % (familial) (0 - 6 ans)
Total accueil collectif (hors accueil familial)	9 443	281 585	5,3 % (0 - 6 ans)
Services d'accueil familial	756	50 554	0,9 % (0 - 6 ans)
Total établissements	10 199	342 480	6,4 % (0 - 6 ans)

	Nombre d'agrément en cours de validité au 31/12/2008	Capacité d'accueil théorique	Capacité d'accueil théorique rapportée au nombre d'enfants de la classe d'âge
Assistantes maternelles en activité	281 659	769 209	14,3 % (0 - 6 ans)

Champ : France métropolitaine.

Sources : Drees (enquête PMI), Insee, Ircem (Assistantes maternelles en activité).

Remarque : le pourcentage des enfants pris en charge doit être utilisé avec précaution :

- *d'une part, un même enfant peut être pris en charge par plusieurs de ces structures ;*
- *d'autre part, le nombre de places donné ici est relativement théorique puisque le nombre d'enfants réellement accueillis n'est pas connu. Il s'agit de capacités autorisées rapportées :*
 - *au nombre d'enfants de moins de trois ans au 1er/01/2008 : 2 323 805 ;*
 - *au nombre d'enfants de 0 à 6 ans au 1er/01/2008 : 5 360 935 ;*
 - *au nombre d'enfants de 2 à 6 ans au 1er/01/2008 : 3 811 175.*

La crèche collective accueille des enfants de moins de trois ans.

Crèches parentales : appelées « établissements à gestion parentale » depuis le décret du 1er août 2000 : il s'agit d'établissements constitués en association avec les parents qui sont à l'initiative de sa création et qui assurent sa gestion. Ils participent à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels (nombre de places limité à 20). Accueil des moins de trois ans.

Services d'accueil familial ou crèches familiales : regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent chacune de 1 à 3 enfants à leur domicile sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'un éducateur de jeunes enfants. Accueil des 0 à 6 ans mais la distinction par âge n'est pas connue.

Jardins d'enfants : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux enfants de 2 à 6 ans.

Haltes-garderies : établissements d'accueil occasionnel ou à temps partiel des enfants de moins de six ans.

Structures multi-accueil : établissements qui peuvent associer un accueil régulier et occasionnel, familial ou collectif.

Assistantes maternelles en activité : il s'agit des assistantes maternelles agréées par le Conseil Général et effectivement en activité. Elles accueillent des enfants à la journée de 0 à 6 ans. La capacité d'accueil correspond au nombre d'enfants couvert par les agréments de ces assistantes maternelles, au maximum quatre enfants chacune. Ces assistantes maternelles n'accueillent pas forcément autant d'enfants qu'elles y sont autorisées ; le nombre d'enfants réellement pris en charge n'est pas connu.

En prenant en compte les tranches d'âge propres à chaque type d'accueil avec les assistantes maternelles en activité, le potentiel global est d'environ 21 places d'accueil pour 100 jeunes enfants de 0 à 6 ans. Toutefois, si l'on ne considère que les enfants de moins de trois ans, les différents modes d'accueil existants offrent 48 places pour 100 enfants.

Proportion d'enfants de moins de 3 ans confiés à un mode d'accueil « formel » à titre principal

	2002	2007
Part des enfants de moins de 3 ans gardés principalement dans un mode d'accueil formel *	22 %	28 %

**accueil collectif (hors jardin d'enfants), crèches familiales, assistantes maternelles salariées de particuliers*

Note : Le mode d'accueil à titre principal est le mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps du lundi au vendredi entre 8h et 19h.

Champ : France métropolitaine

Sources : enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002 et 2007, DREES, calculs DREES.

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) regroupe cinq allocations. Elle est instituée par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2004, et se substitue, à compter du 1er janvier 2004, pour les enfants nés ou adoptés après cette date, aux cinq prestations qui, jusqu'alors, étaient liées à la petite enfance : allocation parentale d'éducation (APE), allocation pour jeune enfant (APJE), allocation d'adoption (AAD), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et allocation de garde d'enfant à domicile (AGED).

La PAJE se compose d'une prime de naissance ou d'adoption, d'une allocation de base versée pendant les 3 années qui suivent l'arrivée de l'enfant, d'un complément de libre choix d'activité (CLCA) en cas d'interruption totale ou partielle de l'activité professionnelle d'un des parents et ce, dès le premier enfant (mais pendant seulement 6 mois), d'un complément mode de garde (CMG) en cas de recours à une assistante maternelle agréée ou à une garde à domicile.

Accroître l'offre de compétences, la productivité et la formation tout au long de la vie

- Formation tout au long de la vie (23.M4)

Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation (toutes formations)

en pourcentage

	2006			2009			2010		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
25-34 ans	13,1	12,8	13,3	11	10,6	11,3	10,2	9,7	10,8
35-44 ans	10,5	10,3	10,8	10,6	10,1	11,1	9,9	9,4	10,4
45-54 ans	8,7	8,5	8,8	8,8	8,5	9,1	8,1	7,6	8,6
55-64 ans	3,7	3,1	4,2	3,9	3,4	4,3	3,8	3,4	4,2
Ensemble	9,1	8,8	9,3	8,6	8,2	9,0	8,0	7,5	8,5

Note : Le concept retenu pour l'accès est bien le fait d'avoir connu au moins une journée de formation dans le trimestre précédent, que cette formation ait débuté ou non au cours du trimestre considéré. Les statistiques ici présentées sont clairement à distinguer du taux d'accès à la formation sur 4 semaines dans les critères retenus par la Commission européenne.

Champ : individus âgés de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires.

En 2010 le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 8,0 %. Il est en légère baisse par rapport à 2006 (9,1 %). L'accès à la formation reste très différencié selon l'âge : plus élevé pour les jeunes, rare pour les plus âgés. Les femmes, quel que soit l'âge, déclarent également davantage un accès à la formation.

Taux d'accès trimestriel des salariés de 25 à 64 ans aux formations à but professionnel

en pourcentage

	2006			2009			2010		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Cadres	16,5	15,1	18,8	14,5	13,4	16,2	13,7	12,7	15,4
Professions	15,2	14,6	15,9	14,2	13,0	15,4	12,9	11,6	14,1
Employés	9,6	11,7	9,0	8,7	9,2	8,5	8,1	9,6	7,7
Ouvriers	5,6	5,9	4,6	6,0	6,3	4,5	5,3	5,5	4,9
Ensemble	11,3	10,9	11,7	10,6	10,0	11,1	9,8	9,3	10,3

Note : Le concept retenu pour l'accès est bien le fait d'avoir connu au moins une journée de formation dans le trimestre précédent, que cette formation ait débuté ou non au cours du trimestre considéré. Les statistiques ici présentées sont clairement à distinguer du taux d'accès à la formation sur 4 semaines dans les critères retenus par la Commission européenne.

Champ : salariés âgés de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2010 provisoires.

En moyenne sur l'année 2010, 9,8 % des salariés de 25 à 64 ans ont suivi une formation à but professionnel sur une période d'un trimestre. Ce taux régresse légèrement par rapport à 2006 (11,3 %). Les ouvriers y accèdent deux à trois fois moins souvent que les cadres ou les professions intermédiaires. Les femmes accèdent globalement plus souvent à la formation que les hommes. Cependant, si les femmes cadres et professions intermédiaires se forment plus souvent que leurs homologues masculins, ce n'est pas le cas pour les employées et ouvrières.

- Évolution de la productivité du travail (17.M5)

croissance annuelle moyenne en %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Productivité par tête										
Ensemble de l'économie	1,0	0,0	0,3	0,9	2,5	1,2	1,2	1,0	-0,1	-1,3
Secteur principalement marchand non agricole	1,5	-0,7	0,3	1,8	1,9	1,8	1,9	1,0	-0,7	-1,7
Activité										
Valeur ajoutée totale	3,7	1,8	1,0	1,0	2,6	1,8	2,2	2,5	0,5	-2,5
Valeur ajoutée dans le secteur marchand non agricole	5,3	2,0	1,2	1,7	2,0	2,3	3,0	2,8	0,1	-3,7
Emploi										
Emploi total	2,7	1,8	0,6	0,1	0,1	0,6	1,0	1,4	0,6	-1,2
Emploi du secteur marchand non agricole	3,7	2,7	0,9	-0,1	0,0	0,5	1,1	1,7	0,8	-2,1

Sources : Comptes nationaux annuels, Insee.

En 2001, la contraction de l'activité a entraîné une baisse des gains de productivité. L'emploi s'est ajusté avec les délais usuels au ralentissement économique, si bien qu'en 2003, avec le redémarrage sensible de l'activité au second semestre la productivité a rebondi. À partir de 2005, l'emploi s'est raffermi progressivement et les gains de productivité du travail s'en sont trouvés ainsi plus modérés. En 2007, l'emploi s'est révélé plus dynamique qu'attendu aux vues de la croissance, induisant ainsi une baisse des gains de productivité. Enfin en 2008 et 2009, avec les effets usuels de la conjoncture, les gains de productivité se sont avérés à nouveau extrêmement faibles.

Mécanisme de fixation des salaires et évolution du coût du travail

- Évolution des taux de cotisations sociales (22.1)

Salarié rémunéré au SMIC, base 35 h. - secteurs marchands non agricoles

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
SMIC brut mensuel 35 heures (en euros)	1 011	1 036	1 091	1 154	1 218	1 254	1 280	1 321	1 338	1 344	1 365
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)											
Taux de cotisations sociales salariés (a)	20,9 %	20,9%	20,9%	21,2%	21,4%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%
Réduction des cotisations employeurs en % du salaire brut	26,0 % ¹	26,0% ¹	26,0% ²	26,0% ²	26,0%	26,0%	26,0%	26,6% ³	26,6%	26,6%	26,6%
Taux de cotisations employeurs après allègement (b)	19,1 %	19,5%	19,5%	20,2%	20,4%	20,4%	20,3%	19,8%	19,8%	20,0%	20,0%
Total des cotisations sociales (a+b)	40,0 %	40,4%	40,4%	41,4%	41,8%	41,9%	41,7%	41,2%	41,3%	41,5%	41,5%
Total hors retraite complémentaire	30,5 %	30,9%	30,9%	31,9%	32,3%	32,4%	32,2%	31,7%	31,8%	32,0%	32,0%
En points de coût du travail											
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	33,6 %	33,8%	33,8%	34,4%	34,7%	34,8%	34,7%	34,4%	34,5%	34,6%	34,6%

Les taux de cotisations sont calculés au 1er janvier, le niveau du SMIC est celui après revalorisation au 1er juillet de l'année.

Notes : 1. 18,2 % dans les entreprises non passées à 35 heures.

2. Entre 2003 et 2005, en même temps que le SMIC et les garanties mensuelles de rémunération (GMR) convergeaient, l'allègement au niveau du SMIC a été progressivement porté à 26,0 % dans toutes les entreprises en même temps ; dans les entreprises restées à 39 heures, il était de 20,8 % en 2003 et 23,5 % en 2004.

3. Depuis le 1er juillet 2007, le taux d'allègement au SMIC a été porté de 26 % à 28,1 % dans les entreprises de moins de 20 salariés, concernant 30 % des salariés rémunérés au SMIC environ.

Lecture : En 2008, un salarié rémunéré au SMIC horaire sur la base de 35 heures hebdomadaires, supporte un taux de cotisations salariales égal à 21,5 % de son salaire brut. L'employeur d'un salarié rémunéré au SMIC sur la base de 35 heures supporte en 2008 un taux de cotisations effectif de 19,9 % du salaire brut : son taux de cotisations de droit commun est sujet à un allègement général de 26,0 % pour une entreprise de 20 salariés et plus, et de 28,1 % sinon, soit 26,6 % en moyenne pour l'ensemble des employeurs.

Source : Mineie, Direction Générale du Trésor.

Salarié rémunéré au salaire moyen - secteurs marchands non agricoles

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Salaire moyen brut mensuel (en euros)	2 121	2 196	2 249	2 331	2 406	2 489	2 555	2 619	2 655	2 714	2 773
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)											
Taux de cotisations salariés ¹	20,9 %	20,9%	20,9%	21,2%	21,4%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%
Taux de cotisations employeurs ^{1,2}	45,1 %	45,5%	45,5%	46,2%	46,4%	46,4%	46,3%	46,4%	46,4%	46,6%	46,6%
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	66,0 %	66,4%	66,4%	67,4%	67,8%	67,9%	67,7%	67,8%	67,9%	68,1%	68,1%
En points de coût du travail											
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	45,5 %	45,6%	45,6%	46,1%	46,3%	46,4%	46,3%	46,3%	46,4%	46,4%	46,4%

Les taux de cotisations sont calculés au 1er janvier. Le niveau du salaire correspond au salaire brut (moyenne annuelle, équivalent temps plein).

Notes : 1. Taux de droit commun au niveau du plafond de la sécurité sociale.

2. Entre 2000 et 2002, il existait une réduction de charges forfaitaire pour les entreprises passées aux 35h correspondant à un taux de réduction de 2,3 % au niveau du salaire moyen brut mensuel.

Source : Mineie, Direction Générale du Trésor

Depuis le 1er juillet 2005, les allègements de cotisations sociales employeurs dont la montée en charge accompagnait le processus de convergence du SMIC et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) mises en place à l'occasion du passage aux 35 heures sont unifiés. Ils sont désormais indépendants de la durée du travail pratiquée par l'entreprise : tout employeur bénéficie d'un allègement de 26 % de ses cotisations sociales au niveau du SMIC (28,1 % dans les entreprises de moins de 20 salariés depuis le 1er juillet 2007).

Les cotisations salariales ont légèrement diminué en 2009, suite à la réduction de 0,05 point du fonds de garantie des salaires, passant de 0,15 % à 0,10 %.

Les modifications de cotisations sociales intervenues entre 2009 et 2011 sont les suivantes :

Entre 2009 et 2010

- Le taux du fonds de garantie des salaires est appelé à 0,4 % au lieu de 0,2 % depuis le 01/10/2009
- Le forfait social (pas sur les salaires, mais sur l'épargne salariale par exemple) est passé de 2 à 4 %.

Entre 2010 et 2011

- Assiette de la CSG et de la CRDS sur les salaires : l'assiette reste de 97 % du salaire pour la partie du salaire inférieure à 4 plafonds de la sécurité sociale, mais passe à 100 % au-delà. (Article L136-2 du code de la sécurité sociale).
- Les cotisations sociales pour le financement de l'Apec (ne concerne que les cadres) ne s'appliquent plus seulement aux revenus situés entre 1 et 4 plafonds de la sécurité sociale, mais à l'ensemble des revenus inférieurs à 4 plafonds de la sécurité sociale.
- Les cotisations patronales au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), qui finance une partie des allocations logement, sont modifiées. Le taux spécifique aux entreprises de 20 salariés et plus passe à 0,4 % en dessous du plafond et 0,5 % au-dessus. Auparavant, le taux était de 0,4 % sur l'ensemble du salaire.
- En 2011, l'annualisation des allègements généraux de charges sur les bas salaires conduit à réduire le taux d'allègement en introduisant dans son calcul les éléments variables de rémunération au cours de l'année.

- Taux moyen de taxation par tranche de revenus salariaux (22.4)

Part de SMIC	Salaire brut mensuel du ménage (en €)	Taux moyen de taxation* en 2011 (en %)			Taux moyen de taxation (y.c. RSA activité) ** en 2011 (en %)		
		Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif	Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif
0,5	683	12,0	11,0	10,1	-8,8	-27,0	-27,0
1	1 365	16,6	15,8	15,4	16,5	8,3	-1,0
1,5	2 048	26,1	21,3	21,0	26,1	17,1	16,4
2	2 730	27,5	23,0	21,4	27,5	23,1	20,0
2,5	3 413	29,4	24,9	22,7	29,4	24,9	22,7
3	4 095	31,5	25,8	23,1	31,5	25,8	23,1
4	5 460	34,1	26,9	24,8	34,1	26,9	24,8
5	6 825	35,6	28,8	25,9	35,6	28,8	25,9
6	8 190	36,8	31,0	26,6	36,8	31,0	26,6
7	9 555	38,7	32,6	28,5	38,7	32,6	28,5
8	10 920	40,1	33,7	30,2	40,1	33,7	30,2
9	12 285	41,1	34,5	31,4	41,1	34,5	31,4
10	13 650	41,8	35,0	32,2	41,8	35,0	32,2
13	17 745	43,9	37,6	35,4	43,9	37,6	35,4
15	20 475	44,9	39,4	37,5	44,9	39,4	37,5

* Taux moyen de taxation = (cotisations salariales + impôt sur le revenu (y compris PPE) + CSG+ CRDS)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé ne pas être éligible au RSA (jeune de moins de 25 ans par exemple).

** Taux moyen de taxation (y.c. RSA activité) = (cotisations salariales + impôt sur le revenu (y compris PPE articulée avec RSA) + CSG + CRDS – RSA activité)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé être éligible au RSA.

Notes : Le calcul des taux de taxation ne tient pas compte des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les ménages, au titre par exemple des emplois familiaux, ni des prestations (hors RSA) qui pourraient éventuellement leur être versées (Allocations logement, prestations familiales, etc.). Au-delà d'un plafond sécurité sociale, les cotisations appliquées sont celles des cadres. Le salarié est supposé travailler dans une entreprise de plus de 20 salariés. Les enfants sont supposés être scolarisés à l'école primaire.

Lecture : en 2011, un célibataire sans enfant travaillant à mi-temps et rémunéré au SMIC (683 € bruts par mois) a un taux de taxation moyen de 12 % s'il n'est pas éligible au RSA, -8,8 % s'il est éligible au RSA.

Source : Minefi, Direction Générale du Trésor, maquette Paris, Législation 2011.

La mise en place du RSA au 1er juin 2009 et son articulation avec la PPE, selon un principe de non cumul (les montants de RSA activité au titre de l'année n sont déduits des montants de PPE servis l'année n+1 au titre des revenus de l'année n) invitent à élargir la définition du taux de taxation, en y incluant le RSA activité.

Pour tenir compte du fait que le soutien du pouvoir d'achat des travailleurs modestes s'est en partie déplacé de la sphère fiscale (PPE) vers la sphère sociale (RSA), deux concepts de taux de taxation sont ici retenus :

- un taux de taxation pour un ménage qui ne serait pas éligible au RSA, par conséquent comparable aux taux de taxation de 2009 ;
- un taux de taxation élargi au RSA activité pour prendre en compte l'introduction de ce nouvel outil d'incitation à l'activité.

Par rapport aux taux moyens de taxation portant sur la législation 2009 :

- Pour les ménages non éligibles au RSA, la désindexation du barème de la PPE se traduit par une remontée du taux moyen de taxation : les personnes seules ayant un revenu d'activité de 0,5 Smic et non éligibles au RSA font désormais face à un taux moyen de taxation de +12,0 %, contre +9,9 % en 2009 ;
- Pour les ménages éligibles au RSA, la mise en place du RSA a réduit les taux de taxation moyens. Ainsi, les personnes seules ayant un revenu d'activité de 0,5 Smic et éligibles au RSA font désormais face à un taux moyen de taxation de -8,8 % (le RSA et la PPE perçus sont supérieurs aux impôts et cotisations acquittés), contre +9,9 % en 2009.
- Pour les revenus supérieurs à 10 Smic, les taux de taxation ont augmenté d'environ

0,5 point sous l'effet de la hausse d'un point du taux marginal dans la dernière tranche d'impôt sur le revenu, et, dans une moindre mesure, de quelques modifications du barème de CSG (élargissement de l'assiette à 100 % du salaire à partir de 4 plafonds de la sécurité sociale) et de cotisations sociales (la cotisation Apec s'applique maintenant à l'ensemble du salaire dans la limite de 4 plafonds de la sécurité sociale, les taux de la cotisation au Fonds National d'Aide au Logement ont été modifiés).

Améliorer le système d'éducation et de formation

- Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans (23.M2)

Diplôme le plus élevé et classe atteinte par les jeunes âgés de 20 à 24 ans

Diplôme le plus élevé, classe atteinte	CITE *	NF **	<i>en pourcentage</i>				
			2000	2008	2009		
			Ensemble	Ensemble	Ensemble	Hommes	Femmes
Total Diplômés de l'enseignement supérieur, du Baccalauréat, des BEP, CAP et équivalents	3-5		82	83	83,4	81,1	85,6
<i>Diplômés de l'enseignement supérieur, d'un Baccalauréat, ou d'un équivalent</i>	3-5	I-IV	62	66	65,7	60	71,4
<i>Diplômés d'un CAP ou d'un BEP</i>	3C	V	20	17	17,7	21,1	14,2
Total diplômés du Brevet et sans aucun diplôme	0-2		18	17	16,6	18,9	14,4
<i>Ont étudié jusqu'à la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire mais n'ont pas obtenu le diplôme (échecs aux examens)</i>	2		10	8,5	8,3	9,4	7,2
<i>dont : Terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent</i>	2	IV	4	4,5	4,3	4,5	4,2
<i>dont : Terminale de CAP ou BEP</i>	2	V	4	4	4	4,9	3
<i>Ont arrêté leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire</i>	0-2		8	8,5	8,3	9,5	7,2
<i>dont : Seconde ou Première générale ou technologique</i>	2	V	1	1,5	1,8	2,2	1,4
<i>dont : Sans étude, Premier cycle de l'enseignement secondaire, Première année de CAP ou BEP</i>	0-2	Vbis -VI	7	7	6,5	7,3	5,8
Ensemble			100	100	100	100	100

* « niveaux » de la Classification Internationale Type de l'Éducation (anglais : ISCED), utilisée pour les comparaisons entre pays et les indicateurs communautaires.

** « niveaux » de la classification française interministérielle des Niveaux de Formation de 1969.

Lecture : En 2009, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP, ou un CAP.

Champ : jeunes âgés de 20 à 24 ans à l'enquête appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement DEPP ; pondération Février 2010 pour 2009.

En 2009, 66 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, un Baccalauréat ou un titre équivalent et 18 % des jeunes un Brevet d'Études Professionnelles (BEP) ou un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Ainsi, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent posséder, au minimum, un diplôme validant la réussite d'un enseignement secondaire de second cycle (d'au moins deux ans). Cette proportion est quasiment inchangée depuis 2000.

Les jeunes femmes possèdent plus souvent un diplôme attestant de la réussite d'un second cycle (86 %), que les jeunes hommes (81 %). Elles sont davantage diplômées du baccalauréat que leurs homologues, qui arrêtent plus fréquemment leurs études après un BEP ou CAP.

A contrario, 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ont pas un bagage suffisant pour une économie exigeante en connaissances. Cette proportion est quasiment stable depuis 2000.

Ces jeunes se partagent en deux groupes aux scolarités et formations différentes. Le premier groupe (8 % du groupe d'âges) a étudié jusqu'en année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle, mais n'a pas obtenu le diplôme attestant de l'acquisition des connaissances. Le second groupe, de même ampleur, n'a pas eu accès à l'année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle. A l'intérieur de ce second groupe peuvent être isolés 6,5 % des jeunes situés par la classification française de 1969 aux niveaux Vbis et VI. Ceux-ci n'ont pas eu accès à un enseignement ou une formation de « niveau CAP » (niveau V), niveau longtemps considéré comme minimal par les pouvoirs publics français.

- Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de formation (23.M3)

Pour 100 interruptions des études secondaires

Classe d'inscription	NF *	2000	2003	2006	2007	2008
Total des élèves parvenus en Terminale d'un second cycle du secondaire		90,6	91,2	92,9	92,3	92,5
<i>Terminales de Baccalauréat et équivalents</i>	<i>IV</i>	66,9	68,5	70,3	70,1	70,0
<i>Terminales de CAP ou BEP **</i>	<i>V</i>	23,7	22,7	22,6	22,2	22,5
Total des élèves sortis de formation avant la fin d'un second cycle du secondaire		9,4	8,8	7,1	7,7	7,5
<i>Fin de 2^{nde} ou 1^{ères} générales et technologiques</i>	<i>V</i>	2,4	2,3	2,0	2,1	1,8
<i>1^{er} cycle, 1^{ère} année CAP/BEP (sans qualification)</i>	<i>VI-Vbis</i>	7,0	6,5	5,1	5,6	5,7
Total des élèves interrompant pour la première fois des études secondaires		100	100	100	100	100

Lecture : sur 100 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2008, 7,5 n'ont pas atteint l'année terminale d'un second cycle de l'enseignement secondaire.

** Poste de la classification française des Niveaux de Formation de 1969.*

*** Comprend 1 à 3 % (de la cohorte) sortie des premières années de baccalauréat et brevet professionnel.*

Champ : France métropolitaine - Premières interruptions des études secondaires. Sont exclus les jeunes qui ne commencent pas l'enseignement secondaire (moins d'1 % d'une classe d'âge).

Source : statistiques scolaires (synthèse des origines scolaires et géographiques des élèves et apprentis inscrits dans les collèges, lycées, lycées agricoles et centres de formation d'apprentis), MEN/MESR-DEPP.

En 2008, les synthèses d'inscriptions de l'enseignement secondaire chiffrent à 7,5 % le pourcentage d'arrêts d'études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire. Ces arrêts d'études ont lieu après une inscription en classe de seconde ou première générale ou technologique dans 1,8 % des cas et après une inscription en classes de premier cycle, de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou de première année de brevet d'études professionnelles (BEP) dans 5,7 % des cas. A contrario, 92,5 % des jeunes qui arrêtent pour la première fois l'enseignement secondaire ont pu étudier jusqu'à la fin d'un second cycle, fut-il de deux ans.

- Dépenses publiques d'éducation (23.M1)

Dépense intérieure d'éducation et part de la dépense publique d'éducation (1980 – 2009)

	1980	1990	2000	2008	2009
Dépense Intérieure d'Éducation (France entière) *					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	129,8	132,1
aux prix 2009 (en milliards d'euros)	71,4	93,1	125,1	130,4	132,1
DIE/PIB (en %)	6,4 %	6,6 %	7,3 %	6,7 %	6,9 %
DIE/habitant aux prix 2009 (en euros)	1 320	1 600	2 050	2 020	2 050
Dépense moyenne par élève *					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	7 820	7 990
aux prix 2009 (en euros)	4 420	5 510	7 390	7 860	7 990
Structure du financement initial (en %) **					
Dépense publique d'éducation	83,7	82,9	87,2	85,3	85,4
État	69,1	63,7	65,2	59,2	59,2
dont MEN-MESR.	60,9	56,5	57,4	54,0	54,1
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	24,5	24,6
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	1,6	1,6
Entreprises	5,5	5,9	5,4	7,0	6,7
Ménages	10,8	11,2	7,4	7,7	7,9
Total dépense publique d'éducation / PIB (en %)	5,4	5,5	6,3	5,7	5,9

* La dépense intérieure d'éducation est évaluée chaque année par le Compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité Nationale. Celle-ci a été revue récemment pour l'ensemble de la période du fait de ruptures de série en 1999 et 2006. À partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État ; les charges sociales, en particulier, sont mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Pour plus de précision, se reporter à l'édition 2010 de L'état de l'École (<http://www.education.gouv.fr/cid53863/l-etat-de-l-ecole-29-indicateurs-sur-le-systeme-educatif-francais.html>).

** Financement initial : financement à la charge effective de chacun des agents (avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques).

Source : DEPP/MENJVA-MESR ; Les montants des dépenses de l'année 2009 sont des montants provisoires.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

En 2009, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 132,1 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 050 euros par habitant, ou 7 990 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, avec une part de 6,0 % en 2007, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,7 %), en deçà des États-Unis et de la Suède mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Italie ou du Japon.

- N° 1 *La négociation salariale de branche entre 1985 et 1993*, par Olivier BARRAT (DARES), septembre 1994.
- N° 2 *Créations et suppressions d'emplois en France. Une étude sur la période 1984-1992*, par S. LAGARDE (INSEE), E. MAURIN (DARES), C. TORELLI (INSEE), octobre 1994.
- N° 3 *L'impact du coût sur la substitution capital-travail*, par Ferhat MIHOUBI (DARES), novembre 1994.
- N° 4 *Éducation, expérience et salaire. Tendances et évolutions de long terme*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), novembre 1994.
- N° 5 *Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), décembre 1994.
- N° 6 *Perception et vécu des professions en relation avec la clientèle*, par Sabine GUYOT et Valérie PEZET (Institut pour l'amélioration des conditions de travail), déc. 1994.
- N° 7 *Collectifs, conflits et coopération dans l'entreprise*, par Thomas COUTROT (DARES), février 1995.
- N° 8 *Comparaison entre les établissements des PME des grandes entreprises à partir de l'enquête RÉPONSE*, par Anna MALAN (DARES) et Patrick ZOUARY (ISMA), septembre 1996.
- N° 9 *Le passage à une assiette valeur ajoutée pour les cotisations sociales : une approche sur données d'entreprises*, par Gilbert CETTE et Élisabeth KREMP (Banque de France), novembre 1996.
- N° 10 *Les rythmes de travail*, par Michel CÉZARD et Lydie VINK (DARES), décembre 1996.
- N° 11 *Le programme d'entretien auprès des 900 000 chômeurs de longue durée - Bilan d'évaluation*, par Marie RUAULT et René-Paul ARLANDIS (DARES), mars 1997.
- N° 12 *Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus*, par Marianne CHAMBAIN et Ferhat MIHOUBI (DARES), avril 1997.
- N° 13 *Quel est l'impact du commerce extérieur sur la productivité et l'emploi ? Une analyse comparée des cas de la France, de l'Allemagne et des États-Unis*, par Olivier CORTES et Sébastien JEAN (CEPII), mai 1997.
- N° 14 *Bilan statistique de la formation professionnelle en 1995-1996* - DARES, mai 1997.
- N° 15 *Les bas salaires en France 1983-1997*, par Pierre CONCIALDI (IRES) et Sophie PONTTHIEUX (DARES), octobre 1997.
- N° 16 *Les jeunes en difficulté à travers le réseau des missions locales et des PAIO entre 1994 et 1996 - Résultats du panel TERSUD de 1997*, DARES et DIJ, janvier 1998.
- N° 17 *L'impact macro-économique d'une politique de RTT : l'approche par les modèles macro-économiques*, DARES (Mission analyse économique), SEMEF-BDF, OFCE, janvier 1998.
- N° 18 *L'opinion des Français face au chômage dans les années 80-90*, par Jacques CAPDEVIELLE et Arlette FAUGERES (CEVIPOF), janv. 1998.
- N° 19 *Intéressement et salaires : Complémentarité ou substitution ?* par Sylvie MABILE, DARES, mars 1998.
- N° 20 *L'impact économique de l'immigration sur les pays et régions d'accueil : modèles et méthodes d'analyse*, par Hubert JAYET, Université des sciences et technologies de Lille I, avril 1998.
- N° 21 *Analyse structurelle des processus de création et de suppression d'emplois*, par Frédéric KARAMÉ et Ferhat MIHOUBI, DARES, juin 1998.
- N° 22 *Quelles place pour les femmes dans les dispositifs de la politique de l'emploi entre 1992 et 1996 ?*, par Franck PIOT, DARES, août 1998.
- N° 23 *Deux années d'application du dispositif d'incitation à la réduction collective du temps de travail*, par Lionel DOISNEAU, DARES, sept. 1998.
- N° 24 *Le programme « Nouveaux services-Emplois jeunes », d'octobre 1997 à octobre 1998*, par Françoise BOUYGARD, Marie-Christine COMBES, Didier GÉLOT, Carole KISSOUN, DARES, novembre 1998.
- N° 25 *Une croissance plus riche en emplois depuis le début de la décennie ? Une analyse en comparaison internationale*, par Sandrine DUCHÊNE et Alain JACQUOT, DARES et INSEE, mars 1999.
- N° 26 *Stratégies concurrentielles et comportements d'emploi dans les PME - Un état de la littérature*, par Philippe TROUVÉ, avril 1999.
- N° 27 *Effets sur les trajectoires des chômeurs d'un passage dans deux dispositifs de politique d'emploi (CES-SIFE), Rapport final pour la convention du 15/06/98 (n° 98020) passée entre le Gréquam et la Dares*, Christelle BARAILLER, mai 1999.
- N° 28 *Les inégalités salariales entre hommes et femmes dans les années 90*, par Dominique MEURS et Sophie PONTTHIEUX, ERMES- Paris II et DARES, juin 1999.
- N° 29 *Les allocataires du RMI et l'emploi*, par Dominique ARNOUT (Rapport de stage), juin 1999.
- N° 30 *Les stratégies des entreprises face à la réduction du temps de travail*, par Anne-Lise AUCOUTURIER, Thomas COUTROT (DARES) et Étienne DEBAUCHE (Université Paris X-Nanterre), septembre 1999.
- N° 31 *Le mandatement dans le cadre de la loi du 13 juin 1998*, par Christian DUFOUR, Adelheid HEGE, Catherine VINCENT et Mouna VIPREY (IRES), octobre 1999.
- N° 32 *L'effort financier des collectivités locales dans la lutte contre le chômage et pour l'aide à l'emploi*, par Jacques ABEN, Paul ALLIES, Mohammad-Saïd DARVICHE, Mohammed DJOULDEM, Muriel FROEHLICH, Luis DE LA TORRE, octobre 1999.
- N° 33 *La dynamique asymétrique des flux de création et de suppression d'emplois : une analyse pour la France et les États-Unis*, par Frédéric KARAMÉ (DARES), nov. 1999.
- N° 34 *Évaluation d'une mesure de politique pour l'emploi : la convention de conversion*, par Marc WEIBEL (rapport de stage), janvier 2000.
- N° 35 *Premières évaluations quantitatives des réductions collectives du temps de travail*, par Murielle FIOLE, Vladimir PASSERON et Muriel ROGER, janvier 2000.
- N° 36 *La durée annuelle et l'aménagement du temps de travail en 1994*, par Annie DELORT et Valérie LE CORRE, février 2000.
- N° 37 *Analyse des premiers accords conventionnés de passage à 35 heures - Étude monographique de 12 accords*, par Pierre BOISARD et Jérôme PELISSE, février 2000.
- N° 38 *Syndrome, miracle, modèle polder et autres spécificités néerlandaises : quels enseignements pour l'emploi en France ?*, par Sébastien JEAN (CEPII), août 2000.
- N° 39 *La mise en œuvre de la formation dans les contrats de qualification - Rapport final*, par Marie-Christine COMBES (GPI-MIS), octobre 2000.
- N° 40 *L'impact du développement des services sur les formes du travail et de l'emploi - Rapport final pour la Dares* -, par Christian du TERTRE et Pascal UGHETTO (IRIS-Université Paris-IX-Dauphine), novembre 2000.
- N° 41 *Le suivi du plan social par l'employeur au service de l'amélioration du processus décisionnel : l'apport de trois études de cas*, par Christophe CORNOLT, Yves MOULIN et Géraldine SCHMIDT (Université Nancy II), février 2001.
- N° 42 *L'impact des marchés financiers sur la gestion des ressources humaines : une enquête exportatrice auprès des grandes entreprises françaises*, par Sabine MONTAGNE et Catherine SAUVIAT (IRES), mars 2001.
- N° 43 *L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage (Convention d'étude Dares-Ires)*, par Hervé HUYGHUES DESPOINTES, Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZIRER, mars 2001.
- N° 44 *L'adaptation des marchés du travail à l'évolution des systèmes de retraite*, par Antoine BOMMIER, Thierry MAGNAC et Muriel ROGER, avril 2001.
- N° 45 *Étude de la démographie des organismes de formation continue*, par Isabelle BAUDEQUIN, Annie CHANUT, Alexandre MELIVA (DARES et CEREQ), juin 2001.
- N° 46 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite. Une approche par métiers*, par Agnès TOPIOL (DARES), juillet 2001.
- N° 47 *Prospective des métiers à l'horizon 2010 : une approche par familles d'activité professionnelles*, par Agnès TOPIOL (DARES), juin 2001.
- N° 48 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite*, juillet 2001.
- N° 49 *L'information statistique sur la participation des entreprises à la formation continue : état des lieux et évolutions possibles*, août 2001.
- N° 50 *Base de données des comptes sociaux des entreprises commerciales (fichiers DIANE). Panel DIANE/UNEDIC, période 1991-1999*, par Anne SAINT-MARTIN (DARES), janvier 2002.
- N° 51 *Dynamique des métiers et usage de l'informatique : une approche descriptive*, par Thomas COUTROT (DARES) et Jennifer SIROTEAU, février 2002.
- N° 52 *Licenciements et marchés financiers : les illégitimités de la convention financière*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 53 *Mécanisme du plan de licenciement : déconstruction d'argumentaires économiques de projets de licenciements*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 54 *À la recherche du temps gagné : des salariés face aux 35 heures*, par Jérôme PELISSE (CEE), mai 2002.
- N° 55 *La réduction du temps de travail en Lorraine : enjeux, négociations et pratiques des entreprises*, par Lionel JACQUOT (LASTES) et Nora SETTI (GREE), avril 2002.
- N° 56 *Principaux résultats de l'enquête RTT et modes de vie*, par Marc-Antoine ESTRADE et Dominique MEDA (DARES), mai 2002.
- N° 57 *Enquête passages : projets, attitudes, stratégies et accords liés à la généralisation des 35 heures - Guide méthodologique et analyse préliminaires*, par Mathieu BUNEL, juillet 2002.
- N° 58 *Cohésion sociale, emploi et compétitivité : éléments pour un débat*, par Rachel BEAUJOLIN-BELLET, Marc-Antoine ESTRADE, Jean-Yves KERBOUC'H, Tristan KLEIN, Frédéric LERAI, Dominique MEDA, Anne SAINT-MARTIN, Frédéric TRIMOUILLE (DARES), août 2002.
- N° 59 *La politique de l'emploi au prisme des territoires*, par Thierry BERTHET, Philippe CUNTIGH (CERVL-CEREQ) et Christophe GUITTON (DARES), septembre 2002.
- N° 60 *Comparaison internationales de durée et de productivité*, par Odile CHAGNY et Mireille BRUYERE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), sept. 2002.
- N° 61 *L'effet des 35 heures sur la durée du travail des salariés à temps partiel*, par Aline OLIVEIRA (ENSAE) et Valérie ULRICH (DARES), sept. 2002.
- N° 62 *Les effets du dispositif d'intéressement sur l'insertion au marché du travail des bénéficiaires de l'allocation chômage*, par Nadia ALIBAY et Arnaud LEFRANC (Université de Cergy-Pontoise), octobre 2002.
- N° 63 *Normes d'emploi et marché du travail dans les métiers liés aux technologies de l'information*, par Yannick FONDEUR et Catherine SAUVIAT (DARES), nov. 2002.
- N° 64 *Enquête « RÉPONSE » 1998 - Questionnaire « Représentants du personnel » - De la participation au conflit*, par Daniel FURJOT (DARES), déc. 2002.
- N° 65 *Développement et dialogue social - Les TPE face aux 35 heures*, par Pascal CHARPENTIER (CNAM) et Benoît LEPLÉY (GIP-MIS), janvier 2003.
- N° 66 *La mobilité professionnelle et salariale des salariés âgés analysée à travers les DADS*, par Frédéric LAINÉ, mars 2003.
- N° 67 *Un indicateur régional d'évolution mensuelle d'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus*, par Magda TOMASINI, avril 2003.
- N° 68 *La réorganisation du travail et son impact sur les performances des entreprises industrielles : une analyse sur données françaises 1995-1999*, par Véronique JANOD et Anne Saint-Martin, avril 2003.
- N° 69 *Discrimination et emploi : revue de la littérature*, par Hélène GARNER-MOYER, mai 2003.
- N° 70 *Impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage - 2ème partie Espagne - Italie*, par Florence LEFRESNE (IRES) et Carole TUCHSZIRER (IRES), mai 2003.
- N° 71 *Souplesse et sécurité de l'emploi : Orientations d'études et de recherches à moyen terme*, coordination par Carole Yerochewski, juin 2003.
- N° 72 *Séries de données sur les mouvements de main-d'oeuvre 1996-2001*, par Lucile Richet-Mastain, juillet 2003.
- N° 73 *35 heures et mise en oeuvre des dispositifs de modulation/annualisation dans les enquêtes REPONSE et PASSAGES*, par Matthieu Bunel, août 2003
- N° 74 *Le licenciement pour motif personnel : une catégorie juridique aux contours flous et difficiles à cerner par les statistiques administratives*, par Maria-Teresa Pignoni et Patrick Zouary (Si2S), octobre 2003
- N° 75 *Plan national d'action pour l'emploi 2003. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail et Norbert Holcblat, octobre 2003.
- N° 76 *Les estimations mensuelles d'emploi salarié dans le secteur concurrentiel*, par Raphaël Cancé, octobre 2003.

- N° 77 *Les déterminants du jugement des salariés sur la RTT*, par Gilbert CETTE (CEDERS), Nicolas DROMEL (GREQAM) et Dominique Méda (DARES), novembre 2003.
- N° 78 *Trajectoires passées par un emploi à bas salaire. Une étude à partir du panel européen des ménages*, par Bertrand LHOMMEAU (DARES), novembre 2003.
- N° 79 *Evaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail*, par Delphine BROCHARD (MATISSE-CNRS), novembre 2003.
- N° 80 *Les disparités de rémunération entre hommes et femmes : la situation de quatre branches professionnelles*, par Fathi FAKHFAKH (Université Paris II - ERMES), Séverine LEMIERE (Université du Littoral - MATISSE), Marie-Pierre MERLATEAU (Université Paris II - ERMES) et Dominique MEURS (Université Paris II - ERMES), janvier 2004.
- N° 81 *Arbitrage entre flexibilité interne et flexibilité externe : une analyse empirique*, par Matthieu BUNEL (IREGE - Université de Savoie), mai 2004.
- N° 82 *Dossier Age et emploi : synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Frédéric LERAIS et Pierre MARIONI, mai 2004.
- N° 83 *La contribution des femmes à la performance* : une revue de la littérature, par Sophie LANDRIEUX-KARTOCHIAN (Université Paris I - Panthéon Sorbonne, CERGORS), octobre 2004.
- N° 84 *En 2002, l'insertion des jeunes dans l'emploi se fait plus ou moins lentement selon les pays européens*, par François BRUNET, octobre 2004.
- N° 85 *Etude de qualité sur le questionnement relatif au temps de travail dans les enquêtes Acemo*, par l'ENSAE Junior Etudes, octobre 2004.
- N° 86 *Les processus de mise en oeuvre de l'offre de formation Unédic dans le cadre du PARE* (plan d'aide au retour à l'emploi), par Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZI RER (IRES), avec la collaboration statistique de Hervé Huyghues Despointes, octobre 2004.
- N° 87 *Quels effets de la négociation salariale d'entreprise sur l'évolution des salaires entre 1999 et 2001 ?*, par Abdenor BRAHAMI et Catherine DANIEL, novembre 2004.
- N° 88 *Plan national d'action pour l'emploi 2004. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail, novembre 2004.
- N° 89 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activités - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares) et E. YILMAZ (stagiaire du DESS «Techniques statistiques et informatiques» Université Panthéon Assas Paris 2), décembre 2004.
- N° 90 *Les pouvoirs du temps. La transformation des régulations dans les organisations du travail après la RTT*, par Michel PEPIN, en collaboration avec Bernard DOERFLINGER, Yves JORAND, Myriam MAUFROY (ESSOR Consultants), janvier 2005.
- N° 91 *Mixité professionnelle et performance des entreprises, le levier de l'égalité*, par Catherine ACHIN, Dominique MEDA, Marie WIERINK, janvier 2005.
- N° 92 *La place du travail dans l'identité*, par Hélène GARNER, Dominique MEDA (Dares), et Claudia SENIK (Delta, Paris IV), janvier 2005.
- N° 93 *Audit de l'enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre (EMMO)*, par Heidi WECHTLER, janvier 2005.
- N° 94 *Modalités de passage à 35 heures des TPE*, par Victor DE OLIVEIRA, février 2005.
- N° 95 *Evaluation des politiques d'emploi : la deuxième génération des panels des bénéficiaires*, par Christine CHARPAIL, Tristan KLEI, Serge ZILBERMAN, février 2005.
- N° 96 *Contribution Delalande : quels dispositifs similaires ou alternatifs en Europe du Nord*, par Violaine DELTEIL et Dominique REDOR (GIPMIS), février 2005.
- N° 97 *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup Wolff (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 97bis *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique. Annexes*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup WOLFF (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 98 *La mixité professionnelle : les conditions d'un développement durable*, par Michèle FORTE, Myriam NISS, Marie-Claude REBEUH, Emmanuel TRIBY (BETA, Cereq, Université Louis Pasteur de Strasbourg), février 2005.
- N° 99 *Bilan d'activité 2003 des missions locales et des PAIO*, par Camille BONAÏTI (Dares) et Amaria SEKOURI (DGEFP), avril 2005.
- N° 100 *RTT et organisation du travail : l'incidence des lois Aubry II*, par P. CHARPENTIER (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), H. HUYGHUES DESPOINTES, M. LALLÈMENT (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), F. LEFRESNE (IRES et GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), J. LOOS-BARON (BETA/LATTS-CNRS, CNAM-CNRS), N. TURPIN-HYARD (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), mai 2005.
- N° 101 *Éléments de bilan sur les travaux évaluant l'efficacité des allègements de cotisations sociales employeurs*, par Véronique REMY, juillet 2005.
- N° 102 *Les réticences à entrer dans le cadre légal des 35 heures*, par Y. JORAND et J.-M. GELIN (Selarj ESSOR), D. TONNEAU et F. FORT (CGS), B. DOERFLINGER, M. PEPIN et M. MAUFROY (Essor Consultants), juillet 2005.
- N° 103 *Allègements généraux de cotisations sociales et emploi peu qualifié : de l'impact sectoriel à l'effet macro-économique*, par Stéphanie JAMET (Dares lors de la réalisation de l'étude), août 2005.
- N° 104 *La négociation de branche sur la formation professionnelle : les apports de la négociation de branche suite à la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie*, par Caroline RIVIER et Carine SEILER, sous la direction de Jean-Marie LUTTRINGER (Circé), septembre 2005.
- N° 105 *Après un contrat aidé : les conditions de vie s'améliorent*, par Emmanuel BERGER et Tristan KLEIN, septembre 2005.
- N° 106 *Difficultés d'emploi, santé et insertion sociale*, par François BRUN, Colette LEYMARIE, Emma MBIA, Patrick NIVOLLE (Centre d'études de l'emploi), collaboration extérieure : Marie MARIN, octobre 2005.
- N° 107 *La sécurisation des trajectoires professionnelles*, par Dominique MEDA et Bertrand MINAULT, octobre 2005.
- N° 108 *Le licenciement des salariés protégés. Processus et enjeux*, par Mario CORREIA (Institut du travail d'Aix-en-Provence, LEST) et Nicole MAGGI-GERMAIN (Institut des sciences sociales du travail, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, DCS), février 2006.
- N° 109 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activité (nomenclature 2003 niveau 31) - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares), mars 2006.
- N° 110 *Les relations professionnelles dans les pays d'Europe centrale et orientale au tournant de l'entrée dans l'Union européenne. Survey de littérature*, par M. WIERINK, mars 2006.
- N° 111 *Renégocier la RTT. Les enseignements de 16 démarches d'entreprise*, par M. PEPIN, B. DOERFLINGER, Y. JORAND, P. NICOLAS (Essor Consultants) et D. TONNEAU (Ecole des Mines de Paris), avril 2006.
- N° 112 *La mesure d'un effet global du projet d'action personnalisé*, par Etienne DEBAUCHE et Stéphane JUGNOT, avril 2006.
- N° 113 *La politique spécifique de l'emploi et de la formation professionnelle : un profit à moyen terme pour les participants ? Les exemples du CIE, du CES et du SIFE*, par Karl EVEN et Tristan KLEIN, avril 2006.
- N° 114 *Stratégie européenne pour l'emploi. Évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en France (2000-2004)*, coordination Christine CHARPAIL et Frédéric LERAIS, avril 2006.
- N° 115 *Les expositions aux risques professionnels - Les ambiances et contraintes physiques - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), juillet 2006.
- N° 116 *Pourquoi les moins qualifiés se forment-ils moins ?*, par Camille BONAÏTI, Aurore FLEURET, Patrick POMMIER, Philippe ZAMORA, juillet 2006.
- N° 117 *Le CDD : un tremplin vers le CDI dans deux tiers des cas... mais pas pour tous*, par Bérangère JUNOD, juillet 2006.
- N° 118 *Les expositions aux risques professionnels - Les produits chimiques - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), juillet 2006.
- N° 119 *Anticipation et accompagnement des restructurations d'entreprises : dispositifs, pratiques, évaluation*, par R. BEAUJOLIN-BELLET (coordination), Ch. CORNOLTI, J.-Y. KERBOUC'H, A. KUHN, Y. MOULIN (Reims Management School), et la collaboration de J.-M. BERGERE, F. BRUGGEMAN, B. GAZIER, D. PAUCARD, C.-E. TRIOMPHE, octobre 2006.
- N° 120 *Les expositions aux risques professionnels - Les contraintes organisationnelles et relationnelles - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), octobre 2006.
- N° 121 *Les expositions aux risques professionnels par famille professionnelle - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), décembre 2006.
- N° 122 *Intérim : comparaison de sources*, par Basma SAADAoui, en collaboration avec Nicolas de RICCARDIS, mars 2007.
- N° 123 *Allègements de cotisations sociales et coûts sectoriels. Une approche par les DADS*, par Bertrand LHOMMEAU et Véronique REMY, avril 2007.
- N° 124 *Séries de données régionales sur les mouvements de main-d'oeuvre entre 1996 et 2005*, par Bruno LUTINIER, mai 2007.
- N° 125 *Colloque "Age et emploi". Emploi et travail des seniors : des connaissances à l'action. Synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Pierre MARIONI, juin 2007.
- N° 126 *Accès à l'emploi et qualité de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail*, par Claire FANJEAU (Université Paris I et Centre d'études de l'emploi), juin 2007.
- N° 127 *Le poids du temps partiel dans les trajectoires professionnelles des femmes*, par Sophie RIVAUD (stagiaires à la Dares) et Valérie ULRICH, juillet 2007.
- N° 128 *Analyse de l'évolution des statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de la mi-2005 à la fin 2006*, par Etienne DEBAUCHE, Thomas DEROYON, Fanny MIKOL et Hélène VALDELIEVRE, août 2007.
- N° 129 *Les déterminants de l'emploi non-salarié en France depuis 1970*, par Grégoire LURTON (EnsaE) et Fabien TOUTLEMONDE (Dares), septembre 2007.
- N° 130 *Revue de littérature : organisations patronales en France et en Europe* par Marion RABIER (ENS/EHESS - Dares), décembre 2007.
- N° 131 *The social multiplier and labour market, participation of mothers*, par Eric MAURIN (PSE) et Julie MOSCHION (CES-Université Paris I, Dares), décembre 2007.
- N° 132 *L'influence causale du nombre d'enfants et de leur âge de première scolarisation sur l'activité des mères : une revue de la littérature*, par Julie MOSCHION (CES-Université Paris I, Dares), décembre 2007.
- N° 133 *Conséquences des fusions-acquisitions sur la gestion de la main-d'oeuvre : une analyse empirique sur les données françaises pour la vague de la fin des années 1990*, par Matthieu BUNEL (CEE, Université de technologie de Belfort-Montbéliard), Richard DUHAUTOIS (CEE, CREST, Université de Marne-la-Vallée), Lucie GONZALEZ (Dares-MAE), janvier 2008.
- N° 134 *Les politiques d'allègements ont-elles un effet sur la mobilité salariale des travailleurs à bas salaires ?*, par Bertrand LHOMMEAU et Véronique REMY, janvier 2008.
- N° 135 *Le recours au chômage partiel entre 1995 et 2005*, par Oana CALAVREZO (LEO et CEE), Richard DUHAUTOIS (CEE, CREST, Université de Marne-la-Vallée) et Emmanuelle WALKOWIAK (LEO et CEE), février 2008.
- N° 136 *Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004*, par Catherine DANIEL, février 2008.
- N° 137 *Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004 : une étude de l'évolution des implantations et des audiences syndicales*, par Olivier JACOD avec la collaboration de Rim BEN DHAOU (EnsaE), avril 2008.

- N° 138 *Les disparités spatiales de sortie du chômage : vingt-deux analyses régionales*, par Emmanuel DUGUET, Yannick L'HORTY (Université d'Evry-Val d'Essonne, EPEE, Centre d'études de l'emploi et TEPP), André WISSLER (Centre d'études de l'emploi et TEPP), Florent SARI (Université de Paris-Est, OEP, Centre d'études de l'emploi et TEPP), Jonathan BOUGARD et Luc GOUPIL (Centre d'études de l'emploi), mai 2008.
- N° 139 *Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquêtes*, par Alexandre CARLIER, août 2008.
- N° 140 *Evaluation de la loi du 4 mai 2004 sur la négociation d'accords dérogatoires dans les entreprises*, par O. MERRIAUX (Sciences-Po Recherche, IEP Grenoble), J-Y KERBOURC'H (Université de Haute-Alsace) et C. SEILER (Cabinet Circé Consultants), août 2008.
- N° 141 *Les modèles de projections d'emploi par métier à moyen terme. Panorama des expériences menées dans différents pays*, par Laure OMALEK, octobre 2008.
- N° 142 *Retour sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en 2005 et 2006 : une estimation révisée de l'impact des modifications de la gestion et du suivi des demandeurs d'emploi sur le nombre d'inscrits à l'ANPE, en tenant compte de l'indemnisation*, par E. DEBAUCHE (Insee), Thomas DEROYON et Fanny MIKOL (Dares), décembre 2008.
- N° 143 *Enquête sur trois secteurs : La Poste, sous-traitance pétrochimique et restauration rapide. Le syndicalisme face aux différentes formes de la flexibilité*, par P. BOUFFARTIGUE et J.-R. PENDARIES (LEST-CNRS, Université de la Méditerranée-Université de Provence), F. PEROUMAL (Université René Descartes-Paris V), E. PERRIN (consultante associée au LEST), avec la participation de J. BOUTREILLER, B. FRIBOURG et T. SAMZUN (LEST-CNRS, Université de la Méditerranée-Université de Provence), S. CONTREPOIS (GTM-CNRS), R. JEAN et E. ORBAN (ASPT-CNRS), décembre 2008.
- N° 144 *Flexibilité et action collective. Salariés précaires et représentation syndicale*, par C. DUFOUR, A. HEGE, J.-M. PERNOT (IRES), S. BEROU (Université Lyon2-Triangle-CNRS), J.-M. DENIS (Université de Marne-la-Vallée - CEE-CNRS), décembre 2008.
- N° 145 *Les retournements de l'improbable. Les conditions de la mobilisation collective des intermittents du spectacle et des salariés de grandes librairies et de centres d'appel*, par A. COLLOVALD (Université de Nantes), L. MATHIEU (CRPS), décembre 2008.
- N° 146 *La nouvelle méthode d'échantillonnage de l'enquête trimestrielle ACEMO depuis 2006. Amélioration de l'allocation de Neyman*, par Malik KOUBI et Sandrine MATHERN, février 2009.
- N° 147 *L'aide spécifique au secteur Hôtels-café-restaurants : quels effets sur l'emploi et la productivité ?*, par Fanny MIKOL et Juliette PONCEAU, avril 2009.
- N° 148 *L'effet du RSA sur l'équilibre du marché du travail*, par Fanny MIKOL et Véronique REMY (Dares), juin 2009.
- N° 149 *Évaluation de la réforme des retraites de 1993 : nouvelles estimations à partir des données de l'EIR et de l'EIC*, par Antoine BOZIO (Institute for fiscal studies - London et Cepremap -Paris), juin 2009.
- N° 150 *Les indicateurs Accidents du travail de la Dares : conception, champ et interprétation*, par Damien EUZENAT, juillet 2009.
- N° 151 *Les tensions sur le marché du travail par familles professionnelles de 1998 à 2008*, par M. MERON, N. TABET et X. VINEY (Dares), J.-L. ZANDA (Pôle emploi), octobre 2009.
- N° 152 *Trajectoire d'une cohorte de nouveaux inscrits à l'ANPE selon le FH-DADS*, par Thomas LE BARBANCHON, Augustin VICARD, décembre 2009.
- N° 153 *Quels effets attendre du RSA sur l'offre de travail et les salaires ? Un bilan des travaux sur l'EITC et le WFTC*, par F. MIKOL et V. REMY, janvier 2010.
- N° 154 *La sous-mobilisation de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise en Ile-de-France. Étude conjointe DRTEFP Ile-de-France - Dares en collaboration avec la DRANPE d'Ile-de-France*, par Catherine DANIEL (Dares), Chloé MANDELBLAT (DRTEFP Ile-de-France), juin 2010.
- N° 155 *La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage. Guide méthodologique, validité 2007*, par A. DELORT et T. MAINAUD, octobre 2010.
- N° 156 *Les trajectoires salariales des individus payés au voisinage du Smic entre 1995 et 2007*, par S. ANANIAN et O. CALAVREZO, novembre 2010.
- N° 157 *Les accords collectifs d'entreprise et plans d'action en faveur de l'emploi des salariés âgés : une analyse de 116 textes*, par C. CLAISSE, C. DANIEL et A. NABOULET, février 2011.
- N° 158 *Séries longues d'emploi par métier et par secteur d'activité à partir des enquêtes Emploi de l'Insee*, par Nicolas LE RU, mars 2011.
- N° 159 *Évolution mensuelle de l'emploi salarié des secteurs marchands : expertise de l'indicateur fondé sur les déclarations de mouvements de main-d'œuvre*, par J. LOQUET et J. PONCEAU, mai 2011.
- N° 160 *Effet de la durée maximale d'indemnisation du chômage sur le retour à l'emploi et sur sa qualité*, par T. DEROYON et T. LE BARBANCHON, mai 2011.
- N° 161 *La tertiarisation de l'économie française et le ralentissement de la productivité entre 1978 et 2008*, par A. SCHREIBER et A. VICARD, juin 2011.
- N° 162 *Programme national de réforme de la France 2011-2014 : annexe statistique relative à l'emploi*, coordination Nicolas LE RU, juillet 2011.